

**Conseil Communautaire du 07 Avril 2017  
A CATLLAR**

**PROCES VERBAL**

**Josette PUJOL** souhaite la bienvenue à tous les délégués. Elle laisse la parole à Monsieur le Président.

**Jean CASTEX** remercie Madame le Maire de Catllar, Josette PUJOL, et toute son équipe pour son accueil.

**Le Président** indique qu'il a été destinataire de plusieurs procurations et procède à l'appel des présents.

**ASSISTAIENT A LA SEANCE**: Etienne SURJUS, Jacques TAURINYA, Alain BOYER, Sébastien NENS, Josette PUJOL, Serge JUANCHICH, Pascal ESPEUT, Patrice ARRO, André AMBRIGOT, Roger PAILLES, Philippe DORANDEU, Claude ESCAPE, Jean-Michel PAULO, Arlette BIGORRE, Pierre BAZELY, Jean-Pierre VILLELONGUE, Jean-Luc BLAISE, Anne-Marie CANAL, Jean-Marc PACULL, Henri SENTENAC, Sauveur CRISTOFOL, Jean CASTEX, Yves DELCOR, Elisabeth PREVOT, Geneviève POUGET, Jean-Christophe JANER, Ahmed BEKHEIRA, Géraldine BOUVIER, Gilbert COSTE Thérèse GOBERT-FORGAS, Louis VILA, Jean MAURY, Jean PAGES, André JOSSE, Fabienne BARDON, Guy BOBE, Paul BLANC, Jean-Louis SALIES, Bernard LOUPIEN, Jean-Jacques ROUCH, Marie-Thérèse PIGNOL, Jean-Marc MONSERRAT, Cathy MACH, Brigitte JALIBERT, Huguette TEULIERE, René DRAGUE, Marie-Thérèse CASENOVE, Jean-Pierre MENDOZA, Marie-France MARTIN, Pierre PAILLES.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** :

Christophe CAROL a donné procuration à Henri SENTENAC, Éric NIVET a donné procuration à Fabienne BARDON, Jean-Louis JALLAT a donné procuration à Jean-Jacques ROUCH, Antoine LLOPIS a donné procuration à Gilbert COSTE, Corinne DE MOZAS a donné procuration à Josette PUJOL, Lionel JUBAL a donné procuration à Jean-Louis JALLAT  
Robert LAGUERRE a donné procuration à Jean CASTEX  
Aurélie BONNIOL a donné procuration à Elisabeth PREVOT  
Christelle LAPASSET a donné procuration à Jean MAURY  
Jean-Marie MAYDAT a donné procuration à André AMBRIGOT

**ABSENTS EXCUSES** : Juliette CASES, Louis QUES, Guy CASSOLY, Babya DUBOIS, Vincent MIGNON, André ARGILES, Anne-Marie BRUN, Bernard LAMBERT, Julien BARAILLE, Carole MIQUEL – LACARRAU, Jean-Paul SANGLA, Henri GUITART, Pierre BOUSIGUE.

**Philippe DORANDEU** est désigné secrétaire de séance.

**Le Président** souhaite obtenir l'aval du Conseil afin de rajouter trois points à l'ordre du jour. Le premier concerne la demande de subvention pour l'Office de Tourisme Intercommunal. Le second fait suite à un courrier reçu du Préfet de Région et de Madame DELGA, Président de la Région, concernant le projet de décret étendant à fusionner l'Etablissement Public Foncier Languedoc Roussillon (EPFLR) avec l'Etablissement Public Foncier Midi Pyrénées (EPFMP), il s'agit d'avoir un avis sur cette extension. Le troisième point sera traité en questions diverses directement par Monsieur Jean-Luc BLAISE. Une information sera communiquée par Madame Anne-Marie CANAL sur le travail réalisée par la Commission Action Sociale.

**Le Président** demande si le Conseil approuve l'ordre du jour modifié tel que présenté.

**Un accord unanime est donné.**

## 1- PV SEANCE DU 3 MARS 2017

**Le Président** demande si le procès-verbal de la séance du 03 Mars 2017 qui s'est déroulée à Taurinya, appelle des observations particulières.

**Pierre BAZELY** fait remarquer que sur le point Budget, il y a un copier/coller répétitif.

**Le Président** demande à Eric BRUTUS de veiller à faire ces corrections.

**Le Président** soumet à l'approbation du Conseil ledit procès-verbal.

**Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

**Le Président** demande au conseil l'autorisation de lire un courrier du DGSA 66 dont il a été destinataire qui concerne le dispositif de lutte contre le frelon asiatique. Il donne lecture du courrier.

## 2 - URBANISME

### 2.1 Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant SCOT – Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

**Le Président** précise que le Conseil ne vote pas le PADD mais en prend acte.

**Le Président** rappelle que l'article L 153-12 du Code de l'Urbanisme indique que dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLUi valant SCOT, un débat sur les orientations générales du PADD doit se tenir dans chaque Conseil Municipal. Il sera suivi d'un débat en Conseil Communautaire.

Il présente le document qui a été envoyé aux conseillers municipaux en même temps que la convocation, lequel est mis à disposition des conseillers pour la séance, et ouvre le débat.

Le PLUi valant SCOT dresse le constat que le territoire de la communauté subit de nombreux déséquilibres, notamment par manque de vision globale d'aménagement du territoire, qui résulte d'une concurrence entre communes, mais aussi avec les territoires voisins.

La consommation d'espaces a donc été réfléchi jusqu'à aujourd'hui uniquement à l'échelle communale, ce qui a eu souvent pour conséquence un développement anarchique, ne tenant pas compte des grandes composantes de l'environnement (espaces agricoles, réseaux,...).

Le PADD est une pièce qui fixe, par ses orientations générales, la 'feuille de route' globale du PLUi valant SCOT. Il traite sans hiérarchisation d'intérêt, de l'environnement, d'agriculture, d'urbanisme, d'habitat, du paysage et du patrimoine, de mobilités, du développement économique et commercial, et des communications numériques.

Le document sert donc de cadre aux autres pièces du PLUi (Règlements, Zonages, Orientation d'Aménagement et de Programmation,...), et fixe des objectifs de modération de consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il résulte de l'application des lois nationales d'urbanisme, des documents de rangs supérieurs, (Plans de risques, Charte du PNR, ...), et des nombreux ateliers et réunions de travail qui sont intervenus depuis le lancement de la procédure.

La méthodologie retenue a été de prendre la capacité à accueillir des nouveaux emplois comme base de travail pour établir des projections de développements futurs, pour réduire la tendance d'effet 'dortoir' qui existe localement aujourd'hui, en recréant le lien 'lieu d'emploi/lieu de vie'. La population

ainsi attendue dans le scénario de projection démographique est estimée à environ +3500 habitants à la fin des 20 années de vie du PLUi.

Ces développements doivent tenir compte de l'environnement (biodiversité, agriculture, patrimoines, ...) sur lequel se sont installées les communes.

Des orientations visant à préserver l'environnement sont établies.

L'accueil de populations nouvelles et d'activités économiques doit être priorisé dans les entités bâties existantes. Le PADD travaille à permettre une adaptation des règles architecturales et urbaines pour améliorer l'évolution de 'la ville dans la ville'.

Les extensions d'urbanisation (à l'échelle de toute la communauté, 95 ha pour de l'habitat, 20 ha pour du développement économique, + 3ha pour des projets d'infrastructures hors RN116) sont strictement règlementées par des densités et des critères qualitatifs.

Ces enveloppes de superficies seront réparties par famille de communes de l'armature territoriale, et à l'intérieur de celles-ci, par commune, selon son type.

À ce stade, il s'agit de définir les principes communautaires généraux, avant de travailler au niveau des groupes de communes, des communes et à la parcelle.

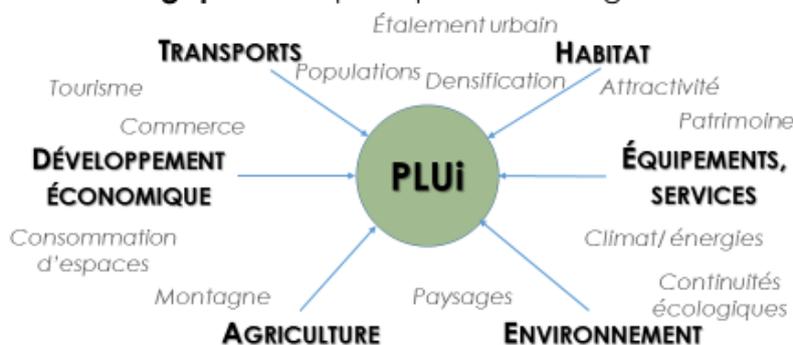
**Le Président** souhaite rappeler les statuts des travaux du conseil de ce soir. Le conseil n'arrête pas le PADD, première tranche du PLUi, il doit en débattre. Il rappelle que la loi dit qu'un projet de PADD est élaboré sous le contrôle de la Commission Intercommunale des Maires, fait l'objet d'une concertation, que chacun des conseils municipaux de la communauté ait débattu, que conseil communautaire ait débattu. A l'issue de ces débats, ces instances et la population donnent un avis. Au vu de tous ces avis, il est établie une synthèse et la Commission Intercommunale des Maires devra se réunir vers le mois de Mai afin de communiquer le résultat de cette synthèse et pourra proposer des modifications qui auront été relevées sur le PADD. Suivant les éléments portés à la connaissance du Président, l'ensemble des Conseils Municipaux de la Communauté de Communes a délibéré sur le PADD. Il propose pour nouer le débat de faire une présentation synthétique du PADD tel qu'il en est aujourd'hui après les derniers travaux effectués par la Commission Intercommunale des Maires.

**Le Président** donne lecture du document.

15.00

## LE PLUi, C'EST QUOI?

Une démarche stratégique sur la politique d'aménagement durable du territoire



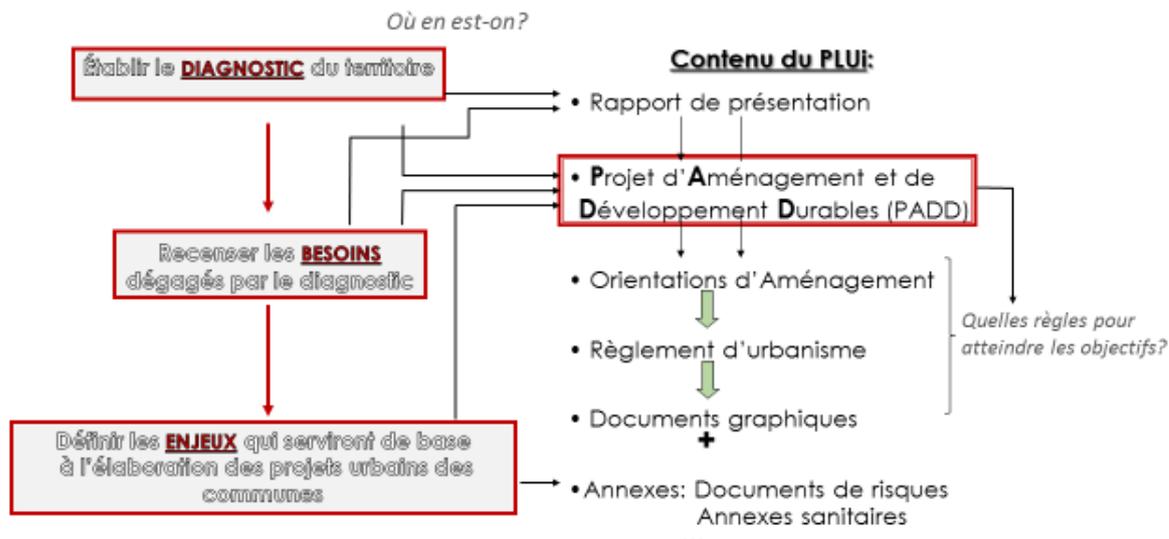
**Un outil d'harmonisation** de cette stratégie. Il remplacera les POS, PLU... existants.

Un document pour 47 communes, en complémentarités et solidarités

**Un outil réglementaire.** Le PLUi sera la base pour tous les projets d'aménagement

18.27

# LE PADD, FEUILLE DE ROUTE DU PLUi



## Le PADD: Rappel chronologique

- Juin-Nov. 2016: **Ateliers, Réunions publiques, PPA**
- 15/12/2016: **1<sup>ère</sup> CIM** présentation **PADD**
- 20/01/2017: **2<sup>ème</sup> CIM** présentation **PADD**
- 03/02/2017: Diffusion aux communes  
**Débats communaux**

**• 07/04/2017: Débat communautaire sur le PADD**

### Mise à la concertation

- Avril-Mai: CIM- Évolutions **PADD** +Réunions **PPA**
- Post-CIM: Réunion publique **PADD**

**Le Président** précise qu'il y aura une réunion avec les personnes publiques associées le 24 avril 2017. Il faudrait que la dernière réunion publique ait lieu avant les grandes vacances d'été.

**Le Président** souhaite savoir quand le PADD est arrêté.

**Jérôme LUBRANO** précise que suite à cela, on fige un peu le contenu du PADD et on rentrera dans le travail fin avec toutes les communes sur la définition des zones constructibles, et autres.

**Le Président** dit que l'on passe en mode PLUi.

## LE PLUi, VERS UN RÉÉQUILIBRAGE DU TERRITOIRE

### Éléments de diagnostic:

- **Déséquilibres territoriaux**
  - Un parc de logements globalement inadapté
  - Le Conflent, nouvelle périphérie perpignanaise?
- Emploi et agriculture **en souffrance**
  - Des terres agricoles menacées par la 'constructibilité'
  - Des potentiels, souvent peu mis en valeur
- **Patchwork** de règles d'urbanisme, souvent anciennes
  - Pas de cohérence
  - 'Concurrence' entre communes
  - **270 ha** (habitat) + **36 ha** (économiques) constructibles

## LE PLUi, VERS UN RÉÉQUILIBRAGE DU TERRITOIRE

### Apporter une réponse intercommunale

**Sortir du schéma URBANISME = EXTENSIONS,  
en travaillant sur la QUALITE**

- 1- **Prioriser l'emploi**, pour un développement économique diversifié
- 2- **Respect l'environnement** naturel, agricole et paysager
- 3- Concourir à la **revitalisation des zones urbanisées**
- 4- **Un accueil de population** plus équilibré et étudié
- 5- Travailler sur les **solidarités territoriales** (équipements, services...)
- 6- Repenser les **mobilités à l'échelle communautaire**

### 1- **PRIORISER L'EMPLOI,** POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DIVERSIFIÉ

- Préserver l'**activité agricole**/valorisation locale
- Promouvoir l'installation d'**énergies renouvelables**
- Renforcer l'**attractivité touristique du Conflent**



## 1- PRIORISER L'EMPLOI, POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DIVERSIFIÉ

- Préserver l'**activité agricole**/valorisation locale
- Promouvoir l'installation d'**énergies renouvelables**
- Renforcer l'**attractivité touristique du Conflent**
- Promouvoir le **développement d'une économie artisanale, commerciale, et de petite industrie**
- Adaptation des **services aux habitants et usagers du territoire**
- Une croissance démographique **liée aux potentiels économiques**

## 1- PRIORISER L'EMPLOI, POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DIVERSIFIÉ

### Déterminer des capacités hautes Besoins sur toute la communauté de communes

#### 1- Emploi:

- +850 emplois
- +150 liés à l'*agriculture-énergies renouvelables*
- +500 liés à l'*économie productive hors agriculture*
- +150-200 liés aux services

**20 ha maxi**  
de foncier économique  
*Actuellement: 36 ha*

Préférentiellement le long de  
**la RN116**  
(Vinça-Ria)

## 2- RESPECTER L'ENVIRONNEMENT NATUREL, AGRICOLE ET PAYSAGER

- La **trame verte et bleue** comme cadre de l'aménagement
- Aménagement et vulnérabilité face aux **risques**  
Pour les communes **couvertes par un PPRI**, les zonages et prescriptions de ce document seront reprises dans le PLUi. **Pour les communes sans PPRI**, c'est l'Atlas des Zones Inondables (AZI) qui déterminera les zones et règles relatifs à ces risques,
- Limiter l'exposition aux **nuisances**  
(pollutions, bruit, ...)



**Le Président** dit que la Commission intercommunale des Maries a adopté à la fois une position ambitieuse mais pragmatique. Elle a réfléchi et travaillé sur l'ensemble des risques. Il rappelle que la position proposée dans ce PADD est de dire que là où il y a des PPR, il faut les appliquer et les faire respecter. Les services de l'Etat ont été consultés afin de savoir si le Préfet serait prêt à faire un PPR

pour l'ensemble du territoire intercommunal, ce qui conviendrait à la communauté. Réponse en 2040. L'idée étant de dire que nous avons un outil moins fin qui, actuellement, il le rappelle, n'est pas opposable en terme juridique qui s'appelle l'Atlas des Zones Inondables. D'où l'orientation proposée dans le PADD, c'est que l'Atlas des Zones Inondables par le PLUI devienne opposable dans toutes les communes qui ne sont pas dotées d'un Plan de Prévention des Risques. C'est ce qu'a souhaité la Commission Intercommunale des Maires pour toutes les communes qui ne sont pas dotées d'un Plan de Prévention des Risques. Il précise que l'Atlas des Zones Inondables n'a pas la précision des Plans de Préventions des Risques.

33.44

## 2- RESPECTER L'ENVIRONNEMENT NATUREL, AGRICOLE ET PAYSAGER

- La **trame verte et bleue** comme cadre de l'aménagement
- Aménagement et vulnérabilité face aux **risques**
- Limiter l'exposition aux **nuisances**
- Prise en compte du **changement climatique**
- Valorisation des **qualités patrimoniales**  
Le PLUi se conformera aux principes édictés dans la **loi Montagne**,



**Le Président** dit que la Loi Montagne pour résumer ne s'appliquera que sur les communes concernées par cette loi, sachant qu'elle vient d'être modifiée mais il pense qu'elle ne l'a pas trop été sur les règles d'urbanisme.

**Jérôme LUBRANO** précise un peu sur la continuité. La rédaction est restée identique, mais maintenant il est pris en compte l'existence ou pas des réseaux. L'essentiel de la modification pour ce qui est de l'urbanisme, c'est plutôt sur les UTN (unité touristique nouvelle) ou l'équipement touristique.

## 3- CONCOURIR À LA REVITALISATION DES ZONES URBANISÉES

- Optimiser les **potentiels urbains existants**
- Maîtriser** les extensions urbaines
- Limiter** l'étalement urbain

**25% minimum** des besoins en logements en réinvestissement dans le parc de logements existants

**Le Président** rappelle que la Commission Intercommunale des Maires a décidé de répartir les communes en 5 familles considérant qu'il y a une communauté de communes extrêmement vaste

avec des enjeux et des réalités territoriales, même s'il y a une unité confluent, qui sont diverses et qu'il faut respecter. Il ne revient pas sur les choix de positionner telle ou telle commune parmi les 5 familles en question. Avec 4 typologies, le pôle structurant, le pôle relais, village de proximité et le maillage rural.

L'idée étant de faire un accueil plus équilibré, qu'il ne fut au cours des vingt années précédentes, à la fois un souci volontariste mais un souci pragmatique, c'est-à-dire l'idée du maintien du poids démographique de chaque famille. Il faut aussi avoir une solidarité de répartition des capacités d'accueil dès lors qu'il y a un enjeu intercommunal.

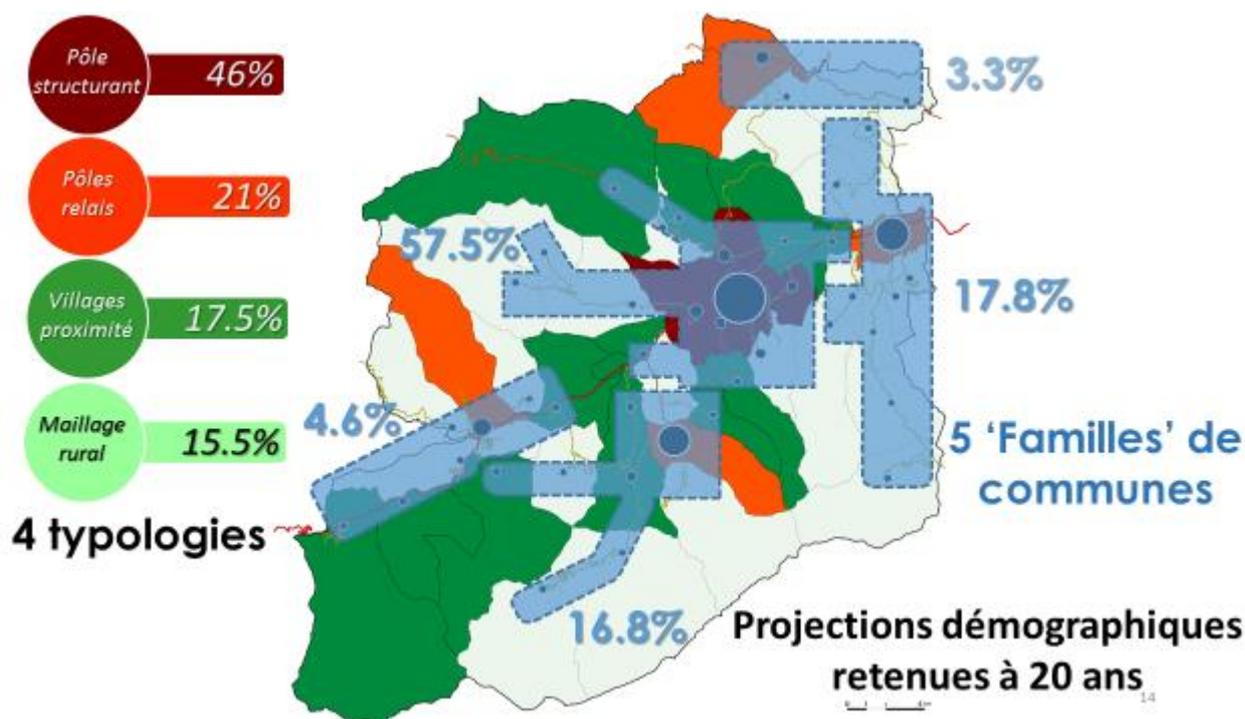
## 4-UN ACCUEIL DE POPULATION PLUS ÉQUILIBRÉ ET ÉTUDIÉ

-Définition de l'**armature territoriale**

-Organiser un **accueil équilibré**

-Relation **croissance/capacité d'accueil** (=qualité)

**Maintien du poids démographique** de chaque 'famille' et type de communes,  
**Solidarité de répartition** des capacités d'accueil habitat si enjeu intercommunal (équipement, activités, densités...)



### 41.39

Le Président précise que les pourcentages présentés dans les 4 typologies correspondent à la population. Ces pôles sont faits pour notamment définir la densité.

## 4-UN ACCUEIL DE POPULATION PLUS ÉQUILIBRÉ ET ÉTUDIÉ

### Déterminer des capacités hautes

Besoins sur toute la communauté de communes

Habitat: =  $\pm 0,8\%$  /an en croissance démographique

+3500 habitants → Besoin de  $\pm$  **2300 logements**

25 % d'accueil dans l'existant (575 logements)

= **1725 logements**

-extension

**95 ha maxi**

de foncier habitat

Actuellement: 270 ha

Règlementer les densités urbaines **minimales**



Lgts/ha = nombre de logements par hectare

## 5- TRAVAILLER SUR LES SOLIDARITÉS TERRITORIALES, PAR UNE STRATÉGIE SUR LES ÉQUIPEMENTS

- Prioriser le développement urbain autour des équipements et services **existants**
- Adapter croissance attendue **et équipements**
- Favoriser le déploiement de **l'aménagement numérique**

**Le Président** précise qu'il faudra avoir une réflexion commune de tous les équipements structurants même si la communauté de communes n'a pas compétence mais par le PADD et le PLUI, il faudra savoir en matière d'équipements d'eau, d'assainissement, de santé, de médico-social, de scolaire, de périscolaire, comment faut-il s'adapter et où faut-il localiser nos équipements par rapport aux orientations précédentes d'augmentation de population et de répartition de cette dernière à l'intérieur du territoire communautaire. Il est dit que nous voulons favoriser le déploiement de l'aménagement numérique. C'est un des objectifs du PADD, c'est une compétence fixée par la loi au Conseil Départemental.

## 6- REPENSER LES MOBILITÉS À L'ÉCHELLE COMMUNAUTAIRE

- Consolider le maillage de **transport collectif**  
/Rééquilibrer la place de la voiture
- Répondre aux nombreuses **problématiques liées aux stationnements** dans les communes
- Dépasser** le statut de 'territoire de passage'
- S'adapter aux **nouvelles mobilités**



**Le Président** explique qu'il a souhaité mettre une photo du train jaune afin de pouvoir parler de ce sujet puisque la communauté de communes a été invitée à participer à un comité de pilotage installé par Madame DELGA autour de l'avenir du train jaune comme acteur du territoire et il pense que le PADD comme son nom l'indique, aménagement et développement durable, le train jaune, selon son évolution, pourra amener et fixer de la clientèle sur notre territoire, assure peut-être le transport des gens qui y vivent. Il pense qu'il faut introduire le train jaune plus qu'il ne l'est dans notre PADD.

## LE PLUi, VERS UN RÉÉQUILIBRAGE DU TERRITOIRE

### Déterminer des capacités hautes

Besoins sur toute la communauté de communes

#### 1- Emploi:

- +850 emplois
- +150 liés à l'agriculture-énergies renouvelables
- +500 liés à l'économie productive hors agriculture
- +150-200 liés aux services

**20 ha maxi**  
de foncier économique  
*Actuellement: 36 ha*

#### 2- Habitat:

- +3500 habitants → Besoin de ± **2300 logements**
- 25 %** d'accueil dans l'existant (575 logements)
- = **1725 logements**  
-extension

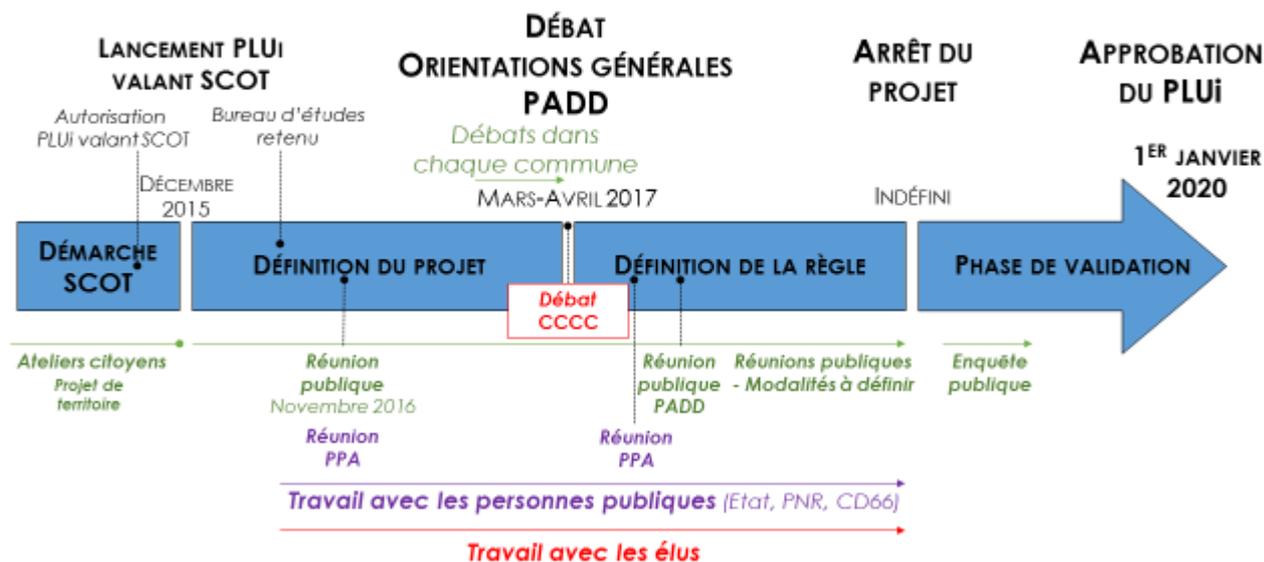
**95 ha maxi** de  
foncier habitat  
*Actuellement: 270 ha*

Réglementer les densités urbaines minimales

**± 3 ha**  
d'infrastructures

**TOTAL MAXIMUM: 118 ha**, règle du PLUi

# LA PROCÉDURE



## La concertation continue ! (Registres, site internet, réunions...)

**Le Président** précise que cette présentation synthétique qui résume le document complet dont vous avez eu communication, se trouvera tenue à votre disposition.

**Alain BOYER** dit que c'est dommage que ce document n'ait pas été communiqué plutôt afin de pouvoir y travailler dans les communes.

**Le Président** dit que cela vient d'être fait !

**Pascal ESPEUT** souhaite remercier et féliciter Jérôme LUBRANO, Marie-Anne OLLION et toute l'équipe car il l'a sollicité pour un débat dans sa commune et lui a permis de faire un document synthétique qui ressemble beaucoup à celui qui vient d'être présenté et qui a beaucoup facilité le débat dans sa commune. Merci à eux.

**Roger PAILLES** souhaite faire une intervention de principe et demande à l'assemblée de ne pas être choquée de ce qu'il va dire. Il s'agit d'un commentaire personnel qui pourrait être jugé comme subjectif et non objectif. D'abord, il souhaite saluer le travail fait. Pour avoir réalisé un PLU communal, il a constaté l'énorme débauche d'énergie, de temps et cela a au moins un gros avantage, c'est que cela fait un bilan de la situation, cela met en perspective les enjeux et cela permet de se projeter à terme. C'est un excellent travail qui est fait. Toutes les personnes ayant travaillées dessus, sont toutes méritantes et il souhaite le saluer.

Son intervention de principe porte sur la Loi Notre. Les lois dont la loi Notre qui nous conduisent tous et toutes, malheureusement, vers à une perte de souveraineté de nos communes. Si nous suivons trop et anticipons trop les lois, qui d'ailleurs pour certaines sont bien appropriées, pour d'autres vont un peu loin et elles n'ont à son sens aujourd'hui comme but de vider de son contenu la plupart de nos communes et de nos petites communes. Cela est tout à fait regrettable. Il dit cela parce que quand on a fait un PLU, on a fixé des objectifs, on a fait le même travail, on a fait mobiliser des équipes aux seins de nos conseils municipaux et on a eu une vision, certes locale qui s'arrête aux contours de la commune. Il voit un intérêt, bien sûr, à une démarché territoriale, il ne peut s'opposer à cela. Il souhaite dire que si quelque part on écoute trop les services de l'Etat, on manque un peu d'ambition et il le regrette car les 1% d'évolution des populations qui est une moyenne départementale. Certaines zones peuvent être en deçà, bien sûr, cela peut être notre cas d'ailleurs dans certaines zones et il y en a, des zones, qui sont en dessous de l'évolution de la moyenne départementale mais il y a des zones

qui sont en dessus. Alors aujourd'hui, se positionner à 15 ans ou plus, sur ce que va être l'évolution des populations, c'est quand même assez délicat et difficile. Il souhaitait faire cette intervention afin de mettre en garde de ne pas rentrer dans le jeu de ce vers quoi on souhaite nous emmener mais ayons suffisamment d'ambition pour maintenir un peu de souveraineté aux communes et il pense, en interpellant le Président, que nous tous ici ce soir, si toutefois, nous nous engageons là-dedans, vous seriez les premiers à vous lever et à dire « non, stop ! ». Mais il faut quand même faire attention sur l'avenir, car demain d'autres peuvent siéger dans cette instance et ayant peut-être des idées un peu sectaires, ils pourraient nous amener à une autorité, sans débat, vers une décision centralisée de l'organisme. Il rappelle qu'il s'agit de son ressenti personnel.

**Le Président** n'a pas de commentaire à faire. Il s'agit de l'éternel débat de l'intercommunalité, sa signification, sa portée, ses limites, l'avenir de la commune. Nous sommes dans un dispositif législatif, légal et il pense que c'est à nous, collectivement, d'essayer de le faire vivre intelligemment. C'est-à-dire de trouver un bon équilibre des communes et de l'intercommunalité, exercice qui n'est pas simple d'autant que des choses doivent se faire de par la loi. Chacun peut avoir une opinion. Personnellement, il dit et rappelle qu'il avait proposé d'anticiper un peu l'échéance de la loi Notre. Il pense que tous les sujets évoqués jusqu'à maintenant, sont mieux traités à l'échelle d'un territoire, d'une solidarité territoriale. Il pense que des erreurs auraient pu être évitées si cela avait été dans ce cadre. Il pense qu'il faut arriver à débattre, discuter afin de dégager un certain nombre d'axes. Après que deviendra la commune et c'est une question majeure. Il rappelle que notre devoir c'est de faire en sorte que les gens vivent ici le mieux possible, or nous sommes dans une situation économique difficile. Il faut savoir mettre nos points de vues, nos égoïsmes respectables au service du collectif, des habitants, le tout étant d'arriver à faire des résultats. Il pense que la seule vraie question est pour atteindre de tels résultats dans leurs intérêts, est-ce que c'est mieux que chacun le fasse tout seul ou de le faire ensemble ? Une fois que nous aurons répondu à cette question, avec des pour et des contre, on avance. Il pense que c'est lourd, compliqué mais sur ce point il diverge un peu. C'est nécessaire. Il rappelle que nous sommes un bassin de vie, comment on s'organise autour de ce bassin de vie, comment se fixe-t-on des objectifs de développement, et comment gère-t-on, en commun, des services publics au bénéfice de cette population ? Il pense que finalement c'est ce qui permettra aux communes de mieux survivre.

**Le Président** demande s'il y a d'autres observations ou remarques.

#### **1.01.51**

**Pascal ESPEUT** aimerait retracer un peu tout le travail qui a été fait notamment les discussions qu'il y a eu au sein de son conseil municipal où celui-ci était un peu dubitatif face à la complexité du projet. Il souhaite parler de ses différentes prises de position au cours de nombreux débats notamment au niveau de l'armature, il lui semble que la vallée de Nohèdes, Conat et Urbanya est très différente de celle de Prades. Il y a quand même un déséquilibre. Nous avons eu une grosse discussion au tour de la croissance économique de 0,8 %, il pensait plutôt à 0,5 %. Ensuite il y a un terme « emploi préférentiellement le long de RN 116 », il estime qu'il y a un gros potentiel ailleurs que dans la 116. Il y a des entreprises qui ont besoin de la 116 parce qu'il y a du matériel à acheminer. Mais il y a d'autres emplois qui se développent et qui n'ont pas forcément besoin de la proximité de la RN 116. Il aimerait qu'il soit noté quelque part, qu'il y a un énorme potentiel aussi en dehors de la RN 116. Il tient à préciser qu'il a fait adopter l'intégralité du projet tel que présenté à son conseil en tenant compte de toutes les observations. Il estime qu'en l'état actuel, c'est un bon projet. Il a ensuite le problème du grand éolien, il estime qu'il va falloir avoir une discussion serrée sur ce sujet car pour lui c'est destructeur de paysage et il faudrait que ce soit exclu du PADD.

**Le Président** souhaite apporter une précision sur la terminologie des axes de la RN 116. Effectivement, il faut revoir la rédaction ; ce qui veut être dit, c'est que les zones un peu importantes doivent être le long de la RN 116 à la fois par le transport mais aussi par le très haut débit. Mais après, si on laisse à croire que l'ensemble de l'activité économique, c'est une mauvaise expression. Il faut le faire noter au procès-verbal pour faire évoluer la rédaction en fait la préciser. Le dernier point

évoqué, sauf erreur, il ne pense pas qu'à une seule des commissions, auxquelles il ait participé, la question de l'éolien ait été évoquée ou débattue.

**Pascal ESPEUT** précise qu'effectivement cela n'a jamais été évoqué mais il souhaite que ce soit inscrit.

**Le Président** explique comment il interprète le document. Si rien n'est inscrit, c'est que ce n'était pas retenu nécessairement comme une priorité car nous avons fixé d'autres priorités. En même temps, il est vrai qu'il n'est pas dit que nous voulons l'interdire car après tout un PLUI pourrait fixer, et c'est son objectif, sa mission, sa vocation, des règles. Après ces règles peuvent parfaitement être différenciées selon le territoire communautaire. Mais il lui semble que ce débat n'a jamais eu lieu sur cette question. Il souhaite rappeler ou indiquer au conseil communautaire qu'il y avait un zonage qui avait été fait pour l'éolien par feu la Région Languedoc Roussillon. Dans ce zonage, nous étions en zone exclue. L'opposabilité de ce zonage a disparu en même temps que l'ancienne région. Nous savons que la nouvelle région est en train de travailler à un nouveau zonage opposable. D'après ce qu'il a pu comprendre ce travail n'aboutira pas dans l'échéance qui est la nôtre. Cela ne nous dispensera pas. Néanmoins, sans rentrer dans aucune considération particulière, il a cru comprendre que les services de l'Etat (les éoliennes sont soumises à autorisation de l'Etat) actuellement ne peut plus être invoqué le schéma, puisqu'il est tombé mais continue à l'appliquer dans la délivrance de leurs autorisations. Notamment, ils considèrent qu'il y a des Zones de Développement Eoliens prévues par ce schéma et il y en a de prévu dans les Pyrénées Orientales. Elles ne sont pas remplies, les services de l'Etat considèrent que tant que les zones existantes et prévues par l'ancien schéma, ne sont pas remplies, il n'est pas judicieux de délivrer des autorisations à d'autres endroits sur le territoire départemental.

**Paul BLANC** souhaite rappeler que dans le cadre du SIVOM de Sournia ce point sur les éoliennes avait été évoqué. Nous avons adopté cette attitude : pas d'éolienne. Il rappelle que le problème de l'éolien c'est que si ton voisin en installe, c'est toi qui en subis l'impact visuel. Il pense qu'il faudrait l'inscrire sur le plan départemental.

**Bernard LOUPIEN** souhaite rajouter que si nous acceptons l'implantation d'éoliennes, la communauté de communes perd son label « Grand Site de France ». Ce qui est quand même un outil de développement touristique, économique important. Ce sujet est à prendre en compte très sérieusement.

**Jacques TAURINYA** souhaite dire son accord total avec les propos de Bernard LOUPIEN. Il est impossible que le Canigou voisine avec des éoliennes, du moins des éoliennes 100 à 120 mètres de haut. Par contre, il pense et se demande si la communauté de communes ne devrait pas s'impliquer là-dedans. Il y aurait peut-être un moyen de développer des éoliennes, de type moyen, même si les industriels n'en veulent pas, nous, nous pouvons peut-être nous mobiliser pour créer des petites zones, où il y aurait une intégration paysagère. On pourrait peut-être arriver à alimenter l'éclairage public par exemple.

**Le Président** dit en fonction des remarques et des réflexions qu'il a pu entendre que le conseil souhaite que lors de la prochaine réunion de la Commission Intercommunale des Maires, le PADD aborde ce sujet. Il rappelle que c'est une planification qui va au-delà de notre périmètre. Mais il pense qu'il faut se prononcer.

**Pierre BAZELY** dit qu'en étant une intercommunalité, nous pouvons travailler sur toute une zone.

**Bernard LOUPIEN** dit qu'il faut voir ce qui va ressortir de l'ensemble des délibérations.

**Jérôme LUBRANO** souhaite préciser que la question de l'énergie est celle qui est revenue le plus souvent sur les débats. Il y aura un travail important sur ce sujet-là, en COPIL/CIM et présentation auprès des personnes publiques associées **1.12.58**

**Le Président** souhaite en rappelant au passage quand même, que lorsqu'on parle d'énergie renouvelable tout le monde est pour, mais quand il faut passer aux travaux pratiques, avec toutes les excuses possibles, il n'y a plus personne. A chaque fois que ce sujet est abordé il faut avoir une énergie colossale pour les mener à termes. C'est un axe majeur, il faudra que la CIM statue sur cette question de l'éolien car il pense ne pas avoir les règles supérieures qui s'imposera donc il faudra la fixer nous-même, comme l'a dit Pierre BAZELY dans le PADD.

**Le Président** souhaite avec l'autorisation du Conseil et la participation Huguette TEULIERE d'apporter des précisions sur le Train Jaune, parce que nous allons être invités, nous sommes d'ores et déjà invités à participer. Madame DELGA et le Directeur Régional de la SNCF, à Villefranche de Conflent, ont annoncé que des travaux sur les voies aller être engagés. Mais il serait judicieux de savoir ce que nous faisons de cet outil. Pas tellement pour opposer un grand débat à savoir si c'est un outil de transport et de service public, ou un outil de développement touristique. Il est dit que c'est les deux et tout le monde est content. La Présidente de la Région dit que de l'argent va être injecté mais qu'il faut faire un vrai projet de développement, le Train Jaune et que nous souhaitons associer les acteurs du territoire dont les communautés de communes. Il rappelle que 3 trois communautés de communes sont traversées par le Train Jaune. Pour ce faire, ça c'est l'objectif, le mode opératoire, s'il a bien compris, deux groupes de travail sont constitués. L'un plutôt piloté par la SNCF qui concerne les travaux à faire, le changement d'exploitation mais aussi des questions beaucoup plus importantes en terme d'impact touristique (réservations, correspondances, communication...) quelque chose à finalité très technique animé par le Directeur de la SNCF. L'autre animé par Gilles BELIN, vice-président en charge des transports, qui lui s'interroge de comment le Train Jaune peut-il concourir au développement des territoires qu'il traverse. Il pense qu'évoquer ce sujet au PADD lui paraît judicieux même si il pense que le Train Jaune ne traverse pas l'intégralité de notre communauté de communes tout du moins une partie. Il rappelle que dans ses divers tracts et discours, il a toujours rappelé l'objectif et rappelle qu'en 1978, il y a eu 500.000 voyageurs. Puisque ça a été fait, il est donc possible de le refaire et il a été heureux de voir que la Présidente de Région a annoncé que leur objectif était d'atteindre les 500.000 voyageurs. Cela correspond à 3,5 fois plus que ce qui est aujourd'hui, ce n'est pas rien. C'est un impact. Il y a un groupe de travail coordonné par le Parc Naturel mais auquel les 3 communautés de communes sont membres à part entière. Il pense qu'il faut intégrer dans notre PADD que nous souhaitons que nos objectifs rejoignent ceux de l'autorité organisatrice et que ce soit un des axes de développement de notre territoire que le Train Jaune y concoure. Sur le fond, il ne suffit pas de l'inscrire sur notre PADD, il faut que nous soyons force de proposition dans ces groupes de travail pour que l'on puisse passer de l'objectif générique aux modalités opérationnelles pour que celui-ci entre en vigueur. Selon des modalités à déterminer, il faudra créer une commission « Train Jaune ». Il dit qu'il comprend que dans le groupe de travail de la Région, il ne peut pas y avoir 50 personnes si une seule est convoquée. Mais il faut qu'une personne puisse représenter la communauté de communes avec des projets concrets à proposer afin de pouvoir dire que nous y avons travaillé, nous connaissons notre territoire et soumettre nos souhaits pour le Train Jaune. L'idée du président, et il la soumet au conseil, est de faire beaucoup plus que ce qui n'est figuré explicitement au PADD aussi bien au chapitre des mobilités, qu'au chapitre du développement économique et touristique et que l'on se dote d'une armature interne pour pouvoir être prenant.

**Fabienne BARDON** rappelle qu'ils sont 4 à siéger au Parc et qu'ils feront partie de cette commission. Elle précise qu'une réunion doit avoir lieu d'ici une quinzaine de jours, ils peuvent faire remonter tout ce qui s'est dit et le faire en direct bien évidemment. Il va y avoir une concertation prévue avec tout le monde.

**Pascal ESPEUT** fait part au Président qu'il est l' élu référent du groupe de travail sur l'éco mobilité. Il est évident pour lui que la communauté de communes doit prendre sa place dans ce débat-là. La volonté de la Région est forte autour du Train Jaune, ce n'est pas que le Train Jaune, c'est sur un projet de territoire qu'elle veut assister auquel le Train Jaune doit participer pleinement. Nous avons déjà travaillé au sein du Parc et avec des gens de toutes les communautés de communes y compris la nôtre, sur de boucles touristiques autour des gares du Train Jaune et il y a tout un travail qui va s'initier. Le Train Jaune comme développement du territoire en terme touristique mais aussi en terme de déplacement des populations. Il pense que nous sommes au point de départ de quelque chose d'important pour notre territoire. Il faut que le territoire s'engage fort sur un développement de territoire qui dépasse le simple cadre du Train Jaune. C'est important, c'est l'épine dorsale de tout ce projet et cela est en route.

**Pierre BAZELY** souhaite faire partie de cette commission car il s'est un peu imposé à la réunion de Carole DELGA étant donné que tout se passait sur le territoire de la commune **1.22.40** de FUILL.A Et que l'on a oublié de m'inviter.

**Pierre BAZELY** dit avoir envoyé des mails à la Région de Toulouse en leur rappelant où était la gare SNCF et d'autre part il précise avoir fait des propositions. Il précise qu'il y a d'autres personnes du conseil municipal de Fuilla qui souhaitent travailler sur ce projet. C'est sur l'axe de la RN 116, il peut y avoir des échanges sur le parking, c'est un emplacement privilégié pour les mobilités et les changements de mode de déplacements. Nous avons des projets d'encadrement de la SNCF, 3 permis de construire ont été signés, 1 permis de démolir pour la gare SNCF.

**1.23.47**

**Jacques TAURINYA** demande si le Syndicat Mixte Canigou Grand Site pourrait avoir un représentant pour le Train Jaune.

**Pascal ESPEUT** explique qu'au niveau du Parc, tous les groupes de travail œuvrent avec un certain nombre de personnes volontaires, bénévoles qui sont des élus de communes concernées, des professionnels du secteur, des professionnels du tourisme. A l'évidence, vu l'importance de ce groupe, il faut attendre le 25 avril pour voir comment cela va s'organiser. Il va y avoir ce comité de pilotage mais cela n'exclut pas la possibilité de la mise en place de groupe de travail autour. Comme l'a rappelé Monsieur le Président, il sera impossible de tous y assister au comité de pilotage. Mais il y aura de la place pour tous car c'est un débat extrêmement important pour le territoire, il y a beaucoup de gens concernés et intéressés par ces travaux.

**Bernard LOUPIEN** précise qu'il a dit ceci à Jacques TAURINYA parce que Villefranche de Conflent est classée dans les 4 portes d'entrée de la destination de Canigou.

**Josette PUJOL** a une question car elle n'a pu y répondre concernant le barrage de Vinça. Elle ne sait pas s'il fait partie de notre communauté ou pas. C'est quand même un lieu touristique.

**Le Président** rappelle qu'il s'est rendu sur le site en compagnie du Maire de Vinça, René DRAGUE, visite sous la houlette de Monsieur GARCIA, conseiller départemental, vice-président du Département chargé des questions d'eau. Il précise qu'il s'y est rendu en tant que conseiller départemental afin d'en savoir plus sur le potentiel, notamment en matière hydroélectricité. Il tient à préciser qu'il a vite déchanté car en tant que Président de la Communauté de Communes, il a pensé la production d'électricité peut ramener quelques ressources mais figurez-vous que la turbine et tout son système sont sur la commune de Rodez, donc nous ne sommes plus sur le territoire de notre communauté de communes. Ceci dit des études sont en cours, le barrage de Vinça a 2 fonctions essentielles, la première est l'écrêtage des crues et l'irrigation de la plaine. La fonction de production hydroélectrique, selon les études et les ingénieurs, devient beaucoup plus complexe.

**Paul BLANC** fait savoir aussi que sur le barrage de Vinça, il y a un problème de TVA.

**Claude ESCAPE** s'interroge sur le numérique qui devrait être développé ce qui permettrait à des entreprises de s'installer et des gens de travailler de chez eux. Ensuite, on parle de bocage sur Fillols ; il existerait celui de Souanyas-Marians et de Fillols. Il est surpris et aimerait en savoir un peu plus afin d'éclairer son conseil municipal.

**Le Président** demande à Jérôme LUBRANO de répondre.

**Jérôme LUBRANO** dit que l'on parle des terrasses qu'il y a en agriculture en traditionnel qui c'est structuré en terrasse mais cela a été relevé par les atlas de paysages, au niveau de la DREAL et au niveau régional comme étant du patrimoine.

**Le Président** dit que cela n'est pas un bocage.

**Jérôme LUBRANO** dit que c'est un terme qui a été repris de la DREAL, mais ces terrasses se sont établies sous une forme bocagère (plantations délimitent les parcelles). Il propose si le conseil le souhaite modifier ce terme par une autre formulation.

**Philippe DORANDEU** souhaite dire que sur la commune d'Eus, il est beaucoup question du numérique et des soucis rencontrés pour obtenir le haut débit. Le débat sur l'éolien lui fait penser qu'il y a une dizaine d'années, il ne se rappelle pas si c'est le Parc ou le Pays, avait financé une étude sur le gisement éolien. Ce serait dommage que cela reste dans un carton et que personne ne le lise.

**Le Président** dit ne pas avoir connaissance de cette étude. Il demande à Philippe DORANDEU s'il se rappelle du contenu de cette étude.

**Philippe DORANDEU** de mémoire, dit qu'il y avait des zones définies avec les différents potentiels.

**Le Président** lance un appel aux bonnes volontés, à savoir si quelqu'un serait où retrouver cette étude.

**Pascal ESPEUT** confirme la présence de cette étude.

**Serge JUANCHICH** rappelle que sa commune a beaucoup de zone à risque et qu'il souhaiterait que soit notée sur le PADD les zones les plus dangereuses, celle en rouge fort glissements de terrain, afin qu'il n'y ait plus aucune construction possible et cela règlerait aussi des petits problèmes d'urbanisme.

**1.33.18**

**Le Président** demande s'il y a d'autres questions. Il rappelle que le conseil n'a pas à délibérer simplement de prendre acte de la tenue du débat. Il souhaite remercier le travail effectué par l'équipe et en particulier à Jérôme LUBRANO, pour le travail colossal juridique, technique et relationnel.

**Le Président** donne lecture d'une demande faite par Robert LAGUERRE et que ce soit noté au PADD. Il souhaite faire une observation suite à l'adoption du Plan Départemental de Lutte Contre les Incendies. Il pense qu'il faudrait interdire ou réglementer les constructions en bois, entrepôts, abris de jardin ou local de toute autre sorte dans les zones proches des landes, bois, forêt et taillis afin de protéger les constructions avoisinantes.

**Le Conseil prend acte de la tenue du débat.**

## **2.2 OPAH**

**Le Président** rappelle à l'assemblée la séance du 04 juillet 2016 modifiant la délibération n° n° 65 -16 du 08 avril 2016 relative aux crédits attribués par la communauté de communes pour l'OPAH et l'autorisant à signer la convention entre les partenaires, pour une durée de 3 ans renouvelable pour 2 années supplémentaires et établie entre la Communauté de Communes Conflent Canigó et les partenaires financiers.

**INDIQUE** à l'assemblée que Monsieur CERDA Laurent avait déjà déposée un dossier présenté au Conseil et délibéré en date du 09 décembre 2016, délibération n°166-16 pour un montant de travaux s'élevant à 12.745,82 € TTC. Les travaux étant revus à la baisse il convient de représenté un dossier au Conseil.

**PRECISE** que lors du Conseil du 03 Mars 2017 par délibération n°22-17, le Conseil avait accordé une aide à la Commune de Codalet pour des travaux de réhabilitation. Il s'agit d'une erreur matérielle, le porteur de projet étant l'Association FDPLS représentée par Monsieur MERCADIE Michel.

**DIT QUE** Monsieur Laurent CERDA et l'Association FDPLS représentée par Monsieur MERCADIE Michel ont présenté un dossier concernant la réhabilitation de logements, dossiers présentés par le cabinet « Soliha » chargé du suivi et de l'animation de l'opération. Les montants de participation restent inchangés.

**PROPOSE** à l'assemblée, d'attribuer (sous réserve de la décision d'attribution d'une subvention par l'Agence nationale d'Amélioration de l'Habitat) une aide forfaitaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó :

PROPRIETAIRE	Nature des travaux	ADRESSE	MONTANT DES TRAVAUX TTC	PROPOSITION PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
CERDA Laurent	Travaux économie d'énergie	16 rue Dagobert 66500 PRADES	9 600,62 €	600 €
Association FDPLS représentée par Mr MERCADIE Michel	Travaux de réhabilitation complète du logement vacant	24 rue du Conflent 66500 CODALET	133 100 €	2 000 €

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au votre.

**Un accord unanime est donné.**

### 3 - FINANCES

#### 3.1 – Budget Principal

##### 3.1.1 – Vote du Compte de Gestion de Monsieur le Percepteur

Eric BRUTUS présente le compte de gestion et précise qu'il est conforme au compte administratif.

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote.

A l'unanimité, le compte de gestion 2016 du budget principal dressé par M. Le Trésorier de Prades est approuvé.

### 3.1.2 – Vote du Compte Administratif 2016

Comme le veut la loi, le Président cède la présidence pour le vote du compte administratif au doyen de la séance Paul BLANC.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	1 617 591,48			193 909,87	1 617 591,48	193 909,87
Opérations de l'exercice		2 735 872,65		393 724,50	2 735 872,65	393 724,50
<b>TOTAUX</b>	<b>1 617 591,48</b>	<b>2 735 872,65</b>		<b>587 634,37</b>	<b>4 353 464,13</b>	<b>587 634,37</b>
Résultats de clôture		1 118 281 ,17		587 634,37		1 705 915,54
Restes à réaliser	632 114,21				632 114,21	
<b>TOTAUX CUMULES</b>						
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>486 166,96</b>		<b>587 634,37</b>		<b>1 073 801,33</b>

Paul BLANC soumet au vote du Conseil le compte administratif 2016 du budget principal.

Le conseil communautaire a adopté le compte administratif 2016 du budget principal, à l'unanimité, Jean Castex ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote.

### 3.1.3 – Affectation du résultat

Eric BRUTUS donne lecture de l'affectation du résultat.

COMPTES ADMINISTRATIF 2016 VOTE LE 7 avril 2016	
<b>Résultat de fonctionnement 2016</b>	
A <u>Résultat de l'exercice</u> Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 393 724.50 €
B <u>Résultats antérieurs reportés</u> (ligne 002 du compte administratif Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 193 909.87 €
C <u>Résultat à affecter</u> =A+B (hors reste à réaliser), Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous.	+ 587 634.37 €
D <u>Solde d'exécution d'investissement</u> <u>2016+ résultat reporté</u> Besoin de financement	+ 1 118 281.17 €
E <u>Solde des restes à réaliser 2016</u>	- 632 114.21 €
<b>Excédent F=D+E</b>	- 486 166.96 €
<b>AFFECTATION =C =G+H</b>	587 634.37 €
1) <b>Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G=au moins la couverture du besoin de financement	0 €
2) <b>H Report en fonctionnement R 002</b>	587 634.37 €

**Le conseil communautaire adopte, à l'unanimité l'affectation du résultat concernant le Budget Principal.**

### 3.1.4 – Budget Primitif 2017

**Eric BRUTUS** donne lecture du projet de BUDGET PRIMITIF du Budget Principal 2017 qui s'équilibre tel que suit :

**- Section Fonctionnement :**

Dépenses	10 130 209.37 €
Recettes	10 130 209.37 €

- <b><u>Section Investissement</u></b> :	Dépenses	5 671 799.26 €
	Recettes	5 671 799.26 €

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Le conseil communautaire adopte, à l'unanimité le Budget Principal 2017.**

### 3.1.5 – Fiscalité locale 2017 – vote des taux

**Arlette BIGORRE** propose à l'assemblée, conformément aux orientations budgétaires présentées le 03 Avril 2017, dans le cadre de l'examen du DOB 2017, de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale perçue par la communauté de communes dans le cadre de la réforme de la Taxe Professionnelle et de fixer les taux comme suit :

- Taxe d'Habitation :	<b>9,94 %</b>
- Taxe Foncière :	<b>0 %</b>
- Taxe Foncière Propriété Non Bâtie :	<b>2,36 %</b>
- Cotisation Foncière des Entreprises :	<b>33,73 %</b>

**AFFECTE** en réserve de taux de CFE pour l'année 2017 le montant de 0.120.

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Un accord unanime est donné.**

### 3.1.6 – Attributions de Compensation 2017

**Arlette BIGORRE** rappelle à l'assemblée que par délibération n°137-16 du 29 septembre 2016, le Conseil a valablement délibéré sur le rapport de la CLECT et fixé le montant des attributions de compensations aux communes membres.

**PRECISE** que les conseils municipaux ont été saisis pour validation du rapport de la CLECT, et détermination des nouveaux montants d'attribution de compensation.

**PROPOSE** au conseil d'autoriser le Président à liquider les attributions de compensation 2017, dans la limite de celles de 2016

<b>Communes</b>	<b>Attributions de Compensation</b>
CAMPOME	0
CANAVEILLES	55 772
CASTEIL	12 510,00
CATTLAR	-7 620,00
CLARA	5 065,00
CODALET	4 702,00
CONAT	591
ESCARO	507
EUS	6 394,00
FILLOLS	15 309,00
FONTPEDROUSE	98 858,00
FUILLA	86 634,00
JUJOLS	1 821,00
LOS MASOS	-4 391,00
MANTET	4 168,00
MOSSET	-2 477,00

NOHEDES	5 244,00
NYER	54 246,00
OLETTE	51 615,00
OREILLA	0
PRADES	755 835.07
PY	2 862,00
RIA	155 558,00
SAHORRE	13 738,00
SERDINYA	120 323,00
SOUANYAS	3 834,00
TAURINYA	2 293,00
THUES	47 397,00
URBANYA	370
CAMPOUSSY	8 785,00
CORNEILLA	73 882,00
ARBOUSSOLS	21 217,66
BAILLESTAVY	0
ESPIRA	5 848,63
ESTOHER	1 255,21
FINESTRET	1 134,64
JOCH	647,18
MARQUIXANES	-3 108,42
MOLITG	52 424.10
RIGARDA	4 565,59
SOURNIA	-5 882.24
TARERACH	4 333,17
TREVILLACH	2 184,49
VALMANYA	1 789,09
VERNET LES BAINS	114 436.01
VILLEFRANCHE	35 468.00
VINCA	-38 773.78

### 3.2 – Budget Annexe Déchets

#### 3.2.1 – Vote du Compte de Gestion de Monsieur le Percepteur

**Eric BRUTUS** présente le compte de gestion et précise qu'il est conforme au compte administratif.

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**A l'unanimité, le compte de gestion 2016 du budget Annexe Déchets dressé par M. Le Trésorier de Prades est approuvé.**

#### 3.2.2 – Vote du Compte Administratif 2016

Comme le veut la loi, le Président cède la présidence pour le vote du compte administratif au doyen de la séance Paul BLANC.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		19 132,46		41 043,56		60 176,02
Opérations de l'exercice	805 105,13	1 155 825,82	3 421 533,06	3 790 340,76		
<b>TOTAUX</b>	<b>805 105,13</b>	<b>1 174 958,28</b>	<b>3 421 533,06</b>	<b>3 831 384,32</b>	<b>4 226 638,19</b>	<b>4 946 166,58</b>
Résultats de clôture		369 853,15		409 851,26		779 704,41
Restes à réaliser	750 922,31				750 922,31	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>750 922,31</b>	<b>369 853,15</b>		<b>409 851,26</b>	<b>750 922,31</b>	<b>779 704,41</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>381 069,16</b>			<b>409 851,26</b>		<b>28 782,10</b>

Paul BLANC soumet au vote du Conseil le compte administratif 2016 du budget principal.

Le conseil communautaire a adopté le compte administratif 2016 du budget Annexe Déchets, à l'unanimité, Jean Castex ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote.

### 3.2.3 – Affectation du résultat

Eric BRUTUS donne lecture de l'affectation du résultat.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 VOTE LE 7 avril 2017	
<b>Résultat de fonctionnement 2016</b>	
A <u>Résultat de l'exercice</u> Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 368 807.70 €
B <u>Résultats antérieurs reportés</u> (ligne 002 du compte administratif), Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 41 043.56 €
C <u>Résultat à affecter</u> =A+B (hors reste à réaliser), Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous.	+ 409 851.26 €
D <u>Solde d'exécution d'investissement 2016+résultat antérieur reporté (001)</u>	+369 853.15 €
E <u>Solde des restes à réaliser 2016</u>	- 750 922.31 €
<b>Besoin de financement F=D+E</b>	- 381 069.16 €
<b>REPRISE C=G+H</b>	+ 409 851.26 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	

G=au moins la couverture du besoin de financement	381 069.16 €
2) H Report en fonctionnement R 002	28 782.10 €

**Le conseil communautaire adopte, à l'unanimité l'affectation du résultat concernant le Budget Annexe Déchets.**

### 3.2.4 – Budget Primitif 2017

**Eric BRUTUS** donne lecture du projet de BUDGET PRIMITIF 2017 du Budget Annexe « Déchets » qui s'équilibre tel que suit :

- <u>Section Fonctionnement</u> :	Dépenses	3 883 458.10 €
	Recettes	3 883 458.10 €
- <u>Section Investissement</u> :	Dépenses	1 701 123.94 €
	Recettes	1 701 123.94 €

**Le Président** demande s'il y a d'autres questions et soumet au vote le budget primitif 2017.

**Le budget primitif du Budget Annexe Déchets 2017 est voté à l'unanimité.**

### 3.2.5 - Vote du taux de la TEOM 2017

**Arlette BIGORRE rappelle** la délibération n°03-15 du 05 janvier 2015 par laquelle le Conseil Communautaire a institué la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) et a défini des zonages de perception de cette taxe.

**PROPOSE** au Conseil Communautaire de fixer les taux de T.E.O.M. pour l'année 2017 comme suit :

ZONE 1 : Territoires des communes de Campôme, Clara-Villerach, Codalet, Eus, Los Masos, Prades, Taurinya, Mosset. : 12.90 %

ZONE 2 : Territoires des communes de Canaveilles, Escaro, Fontpedrouse, Jujols, Mantet, Nyer, Olette, Oreilla, Py, Sahorre, Serdinya, Souanyas, Thuès entre valls, Villefranche de Conflent : 12.80 %

ZONE 3 : Territoire de la commune de Fillols : 12.86 %

ZONE 4 : Territoire de la commune de Nohèdes : 13.00 %

ZONE 5 : Territoires des communes de Conat Betllans et d'Urbanya : 12.90 %

ZONE 6 : Territoires des communes de Ria-Sirach, de Catllar et de Molitg les Bains : 13.00 %

ZONE 7 : Territoire de la commune de Fuilla : 13.00 %

ZONE 8 : Territoire de la commune de Casteil : 13.10 %

Zone 9 : Territoires des communes de Corneilla de Conflent et Vernet-les bains : 14.60 %

Zone 10 : Territoire de la commune de Campoussy : 13.00 %

Zone 11 : Territoires des communes de : Vinça, Baillestavy, Espira de Conflent, Estoher, Finestret, Joch, Rigarda, Valmanya, Tarerach, Trévillach, Arboussols, Sournia : 13.00 %

Zone 12 : Territoire de la commune de Marquixanes : 15.20 %

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Un accord unanime est donné.**

**Sébastien NENS** quitte la salle du Conseil.

### 3.3 – Budget Atelier Relais

#### 3.3.1 – Vote du Compte de Gestion de Monsieur le Percepteur

**Eric BRUTUS** présente le compte de gestion et précise qu'il est conforme au compte administratif.

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**A l'unanimité, le compte de gestion 2016 du budget principal dressé par M. Le Trésorier de Prades est approuvé.**

#### 3.3.2 – Vote du Compte Administratif 2016

Comme le veut la loi, le Président cède la présidence pour le vote du compte administratif au doyen de la séance **Paul BLANC**.

ATELIER RELAIS COMPTE ADMINISTRATIF 2016						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	57 591.32			10 052.81	57 591.32	10 052.81
Opérations de l'exercice	60 416.31	67 054.70	31 649.64	91 264.16	92 065.95	158 321.86
<b>TOTAUX</b>	<b>118 007.63</b>	<b>67 054.70</b>	<b>31 649.64</b>	<b>101 316.97</b>	<b>149 657.27</b>	<b>168 374.67</b>
Résultats de clôture	50 952.93			69 667.33	50 952.93	69 667.33
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>50 952.93</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>69 667.33</b>	<b>50 952.93</b>	<b>69 667.33</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>50 952.93</b>			<b>69 667.33</b>		<b>18 714.40</b>

**Paul BLANC** soumet au vote du Conseil le compte administratif 2016 du budget principal.

**Le conseil communautaire a adopté le compte administratif 2016 du budget Annexe Atelier Relais, à l'unanimité, Jean Castex ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote.**

### 3.3.3 – Affectation du résultat

Eric BRUTUS donne lecture de l'affectation du résultat.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 VOTE LE 7 AVRIL 2017	
<b>Résultat de fonctionnement 2016</b>	
A <u>Résultat de l'exercice</u> Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 45 068.18 €
B <u>Résultats antérieurs reportés</u> (ligne 002 du compte administratif 2013), Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 18 714.40 €
C <b>Résultat à affecter</b> =A+B (hors reste à réaliser), Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous.	+ 63 782.58 €
D <u>Solde d'exécution d'investissement 2016 +résultat reporté</u> Besoin de financement	- 835 619.37 €
E <u>Solde des restes à réaliser 2016</u>	+ 1 021 619.37 €
<b>Excédent F=D+E</b>	- 186 000 €
<b>REPRISE C=G+H</b>	+ 63 782.58 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G=au moins la couverture du besoin de financement	0 €
2) H Report en fonctionnement R 002	+ 63 782.58 €

Le conseil communautaire adopte, à l'unanimité l'affectation du résultat concernant le Budget Annexe Ateliers Relais.

### 3.3.4 – Budget primitif 2017

Eric BRUTUS donne lecture du projet de BUDGET PRIMITIF du Budget Annexe « Atelier Relais » 2017 qui s'équilibre tel que suit :

- <b><u>Section Fonctionnement</u></b> :	Dépenses	209 066.58 €
	Recettes	209 066.58 €
- <b><u>Section Investissement</u></b> :	Dépenses	1 041 978.30 €
	Recettes	1 041 978.30 €

Le Président demande s'il y a d'autres questions et soumet au vote le budget primitif 2017.

**Le budget primitif du Budget Annexe Atelier Relais 2017 est voté à l'unanimité.**

### **3.4- Demande de subventions**

#### **3.4.1 - Demande subvention Régionale pour la Maison de Santé Pluridisciplinaire**

**Arlette BIGORRE** précise que suite aux changements de critères d'éligibilité du Conseil Régional au financement des Maisons de Santé Pluridisciplinaires, il est proposé au Conseil Communautaire de solliciter une subvention dans ce nouveau cadre pour parfaire au financement de la Maison de Santé Pluridisciplinaire du Conflent.

**RAPPELLE** que le coût prévisionnel de cet investissement s'élève à la somme de 1 232 000 €ht.

**PROPOSE** au Conseil Communautaire de solliciter une subvention auprès de la Région Occitanie.

**PROPOSE** le plan prévisionnel de financement comme suit :

<b>MONTANT SUBVENTIONNABLE DU PROJET</b>	<b>1 232 000 €ht</b>	<b>100 %</b>
Montant de subvention régionale sollicitée	130 000 €	10.55 %
Montant des autres aides sollicitées :		
Etat : FSIPL	281 200 €	22.82 %
Subvention FEADER	184 800 €	15 %
Etat – FNADT	100 000 €	8.12 %
Conseil Départemental	100 000 €	8.12 %
Autres :		
Part du porteur de projet (autofinancement)	436 000 €	35.39 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 232 000 €</b>	<b>100 %</b>

**SOLLICITE** une subvention auprès de la Région Occitanie, afin de parfaire le financement de construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire du Conflent.

**Arlette BIGORRE** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Un accord unanime est donné.**

#### **3.4.2 - Etude eau et assainissement – demande de subvention**

**Arlette BIGORRE** rappelle à l'Assemblée, qu'il a été décidé par délibération du 08 avril 2016 de diligenter une étude visant à expertiser le mode de gestion concernant la compétence Eau/Assainissement pour 23 Communes du territoire.

Cette démarche permet de compléter l'étude lancée en 2015 par le SIVU du Conflent pour 24 communes adhérentes. De ce fait, les deux collectivités étendraient cette prospective à l'ensemble des communes du territoire de la Communauté afin d'organiser au mieux le transfert rendu obligatoire par la loi NOTRe.

Les différents devis établis nous ont amenés à choisir la Société G2C Ingénierie, domiciliée 26 chemin de Fondeyre à TOULOUSE, pour un montant total des dépenses s'élevant à 25 832 € H.T, (Tranche ferme pour 17 350 € HT et Tranches conditionnelles A et B pour 3927€ et Tranches Conditionnelles C et D pour 4555 €.)

Arlette BIGORRE demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord unanime est donné.

### 3.5 Tarif des services

#### 3.5.1 Tarifs Piscine de Prades

Le Président propose à l'assemblée, de fixer pour l'année 2017, les tarifs de la piscine intercommunale, comme suit :

CCCC - TARIFS		2017
<b>ENTREES</b>	Enfants jusque 13ans	1,50 €
	abonnement 10 entrées	10,35 €
	Adolescents (14/18ans)	2,10 €
	abonnement 10 entrées	16,50 €
	Adultes	3,10 €
	abonnement 10 entrées	25,80 €
<b>BOISSONS ET CONFISERIES</b>	Boissons (Canette)	2,00 €
	Boissons (eau)	1,00 €
	Café	1,00 €
	Chips	0,50 €
	Bonbons	0,50 €
	Barres chocolatées	1,50 €
<b>GLACES</b>	MAGNUM	2,00 €
	CORNETO	2,00 €
	SOLERO	2,00 €
	Bâtonnet simple	1,00 €

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord unanime est donné.

#### 3.5.2 Tarifs réseau Bibliothèques et Médiathèque Pompeu Fabre

Le Président propose à l'assemblée, de fixer pour l'année 2017, les tarifs du réseau de bibliothèques et de la Médiathèque Intercommunale Pompeu Fabra, comme suit :

CCCC - TARIFS-		2017
<b>COTISATION ANNUELLE</b>	Adultes Résidents de la CCCC	GRATUITE
	Adultes Extérieurs	22,00 €
	Scolaires/Étudiants/Bénéficiaires minima sociaux (rmi,api,aah,ass, asg, cotorep, demandeurs d'emploi sur présentation carte)	Gratuit
<b>TARIFS COMPLEMENTAIRES MEDIATHEQUE POMPEU FABRA</b>	Photocopie	0,10 €
	Cartes perdues	1,75 €
	Boitier CD endommagé	1,25 €
	Disquette vierge	1,80 €
	<b>Consultations internet :</b>	- €
	10mn	0,60 €
	l'heure	3,35 €

	Scolaires/Étudiants/Bénéficiaires minima sociaux	demi-tarif
	<b>Impression de documents :</b>	- €
	Page A4 - Noir et blanc	0,15 €
	Page couleur	0,40 €
	Photo A4 Couleur	1,75 €
	Disquette	0,65 €
	Gravure de CD	2,25 €
	<b>Amende si 45j de retard</b>	18,00 €
	<b>Livre du patrimoine</b>	12,00 €

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord unanime est donné.

### 3.5.3 Tarifs Enfance-Jeunesse

Le Président propose de fixer pour l'année 2017, les tarifs des Points Informations Jeunesse intercommunaux, comme suit :

<b>PIJ</b>			
<b>JOURNEES</b>	<b>900&lt;QF</b>	Journée A (< à 5€)	5,00 €
		Journée B < à 15€)	10,00 €
		Journée C (de 15 à 30€)	14,00 €
	<b>700&lt;QF&lt;900</b>	Journée A	4,50 €
		Journée B	9,00 €
		Journée C	13,00 €
	<b>500&lt;QF&lt;700</b>	Journée A	4,00 €
		Journée B	8,00 €
		Journée C	11,00 €
	<b>350&lt;QF&lt;500</b>	Journée A	3,00 €
		Journée B	5,00 €
		Journée C	9,00 €
	<b>0&lt;QF&lt;350</b>	Journée A	2,00 €
		Journée B	3,00 €
		Journée C	7,00 €
	<b>REPAS</b>	Repas	4,00 €

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord unanime est donné.

Le Président propose de fixer pour l'année 2017, les tarifs des Accueils de Loisirs Maternel et Primaire intercommunaux, comme suit :

<b>Accueils de Loisirs Maternel &amp; Primaire</b>		
	<b>REPAS</b>	4,00 €
<b>INSCRIPTION A LA JOURNEE</b>	<b>QF&gt;900</b>	9,00 €
	<b>900&gt;QF&gt;700</b>	7,80 €
	<b>700&gt;QF&gt;500</b>	6,60 €
	<b>500&gt;QF&gt;350</b>	5,40 €
	<b>350&gt;QF</b>	3,60 €
<b>INSCRIPTION A LA SEMAINE</b>	<b>QF&gt;900</b>	36,00 €
	<b>900&gt;QF&gt;700</b>	31,20 €
	<b>700&gt;QF&gt;500</b>	26,40 €

	<b>500&gt;QF&gt;350</b>	21,60 €
	<b>350&gt;QF</b>	14,40 €
<b>MERCREDIS</b>	<b>QF&gt;900</b>	6,00 €
	<b>900&gt;QF&gt;700</b>	4,80 €
	<b>700&gt;QF&gt;500</b>	4,20 €
	<b>500&gt;QF&gt;350</b>	3,30 €
	<b>350&gt;QF</b>	2,40 €

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Un accord unanime est donné.**

**Le Président** propose de fixer pour l'année 2017, les tarifs des Accueils de Loisirs Temps Péri-scolaire, comme suit :

<b>ACCUEILS DE LOISIRS- TEMPS PERISCOLAIRE</b>			
<b>ACCUEIL MATIN ET SOIR</b>	<b>900&lt;QF</b>	matin	7,00 €
		soir	7,00 €
		TAP complémentaires	14,00 €
	<b>700&lt;QF&lt;900</b>	matin	6,50 €
		soir	6,50 €
		TAP complémentaires	13,00 €
	<b>500&lt;QF&lt;700</b>	matin	6,00 €
		soir	6,00 €
		TAP complémentaires	12,00 €
	<b>350&lt;QF&lt;500</b>	matin	5,50 €
		soir	5,50 €
		TAP complémentaires	11,00 €
	<b>0&lt;QF&lt;350</b>	matin	5,00 €
		soir	5,00 €
		TAP complémentaires	10,00 €
<b>TEMPS CANTINE</b>		Par an et par enfant	10,00 €

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Un accord unanime est donné.**

**Le Président** propose de fixer pour l'année 2017, les tarifs des Séjours PIJ et Accueils de Loisirs, comme suit :

<b>SEJOURS PIJ ET ACCUEILS DE LOISIRS (% du coût du séjour)</b>			
<b>SEJOURS</b>	<b>900&lt;QF</b>	Totalité du séjour	30%
	<b>700&lt;QF&lt;900</b>	Totalité du séjour	28%
	<b>500&lt;QF&lt;700</b>	Totalité du séjour	25%
	<b>350&lt;QF&lt;500</b>	Totalité du séjour	22%
	<b>0&lt;QF&lt;350</b>	Totalité du séjour	18%

**Le Président** propose de fixer pour l'année 2017, les tarifs des Crèches Intercommunales, comme suit :

<b>CRECHE INTERCOMMUNALE</b>			
<b>ACCUEIL COLLECTIF - TAUX D'EFFORT HORAIRE / REVENU MENSUEL *</b>	<b>COMPOSITION DE LA FAMILLE</b>	1 enfant	0,06%
		2 enfants	0,05%
		3 enfants	0,04%
		4 à 7 enfants	0,03%
		8 à 10 enfants	0,02%
		plus de 10 enfants	0,01%
<b>ACCUEIL COLLECTIF - TAUX D'EFFORT HORAIRE/ REVENU MENSUEL *</b>	<b>COMPOSITION DE LA FAMILLE AVEC ENFANT HANDICAPE</b>	1 enfant	0,05%
		2 enfants	0,04%
		3 enfants	0,03%
		4 à 7 enfants	0,02%
		plus de 8 enfants	0,01%
* Dans la limite des revenus planchers et plafonds fixés par la CAF familles résident à l'extérieur du territoire des communes de la CCCC			15 %

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Un accord unanime est donné.**

### 3.5.4 Tarifs Budget Annexe Déchets ménagers

**Le Président** propose au conseil de reconduire pour l'année 2017, les tarifs d'accès aux professionnels à la déchetterie intercommunale de Prades, de Vernet-les Bains de de Vinça, comme suit :

<b>ACCES DECHETTERIE PRADES</b>			<b>2017</b>
<b>PROFESSIONNELS</b>	<b>DECHETS GRAVATS NON REUTILISABLES ET TOUT VENANT</b>	PETITE REMORQUE - Véhicule léger	66,00
		CAMION < 3.5T	132,00
		CAMION < 4.5T	264,00
		CAMION < 7.5T	528,00
		CAMION < 19T	185,00
		CAMION >19 T	712,00
		PETITE REMORQUE - Véhicule léger <1m3	12,00
	<b>DECHETS BOIS</b>	VEHICULE OU REMORQUE <1.5m3	25,00
		FOURGON < 3m3	40,00
		CAMION < 3.5T /4m3	55,00
		CAMION >4.5T/>4m3	72,00
	<b>EMBALLAGE CARTONS</b>		Gratuit
	<b>PARTICULIERS</b>		Gratuit
<b>ACCES DECHETTERIE VERNET</b>			<b>2017</b>
<b>DECHETS VERTS</b>	Le voyage		12 €
<b>TOUT VENANT</b>	le voyage limité à 1M3 et 3 voyages par semaine		25 €

<b>GRAVATS</b>	le voyage limité à 1M3 et 3 voyages par semaine	25 €
<b>EMBALLAGE CARTONS</b>		Gratuit
<b>COMPOSTEURS</b>		<b>2017</b>
<b>COMPOSTEURS</b>	Unité	5,00

**PRECISE** que ces tarifs seront également applicables aux collectivités et groupement de communes. L'accès à la déchetterie est inchangé et gratuite pour les particuliers.

**Arlette BIGORRE** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Un accord unanime est donné.**

### **3.6 Subventions aux associations**

#### **3.6.1 - Ecole de Musique subvention de fonctionnement**

**Le Président** rappelle à l'assemblée que la communauté de communes est compétente pour les actions favorisant le maintien de l'Ecole de Musique du Conflent et fait part au conseil de la demande de subvention de cette école de musique qui permettrait à cette association d'intervenir dans les écoles du Conflent.

**PROPOSE** d'attribuer une subvention de 31.150 € à l'Ecole de Musique du Conflent.

**INDIQUE** que cette somme est inscrite au Budget 2017, article 65.

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Le Conseil** autorise le Président à signer une convention concernant le versement de cette subvention de fonctionnement, conformément à la loi n°2000-321 du 12 avril 2000.

**Monsieur Bernard LOUPIEN n'a pas pris part à l'examen et au vote de ce point.**

**Un accord unanime est donné.**

#### **3.6.2 – Font del Gat subvention de fonctionnement**

**Le Président** rappelle les actions menées ses dernières années sur le territoire de la Communauté,

**PROPOSE** sur avis favorable de la Commission Environnement, de porter la subvention à 14.500 € pour l'année 2017.

**PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2017, chapitre 65.

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Le Conseil** décide l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2017 à hauteur de 14.500€ pour l'association « Font del Gat ».

**Un accord unanime est donné.**

### 3.6.3 – ADELFA 66

**Le Président** rappelle que l'ADELFA est une association qui, depuis plusieurs années, gère la protection des cultures et des biens contre les chutes de grêle.

Bien que gérée par le monde agricole, elle a une vocation générale car les chutes de grêles concernent toutes les activités économiques ainsi que les biens publics ou privés.

La méthode employée est celle des générateurs au sol d'iodure d'argent.

**DIT QUE** l'ADELFA organise la mise en œuvre en assurant les approvisionnements, les relations avec les services de Météo France et la maintenance des postes.

Cette méthode est celle qui donne le plus de résultats. Globalement, on constate une diminution des dégâts lorsque le réseau est actif, même si bien sûr il est impossible d'obtenir un résultat certain.

**RAPPELLE QUE** sur le territoire de la communauté de communes, des postes de diffusion sont installés.

**PROPOSE** d'attribuer une subvention de 1.000 € à cette association.

**PRECISE** que les crédits sont prévus au budget article 6574.

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Un accord unanime est donné.**

## 4 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

### 4.1 Réouverture de la station-service d'Olette - acquisition du site

**Huguette TEULIERE** rappelle que depuis 2011, la Communauté de Communes étudie les possibilités de réouverture d'une station-service sis à Olette, 118 avenue Général de Gaulle.

Après avoir étudié la faisabilité technique, une mission de maîtrise d'œuvre a été attribuée à l'entreprise Ingéole afin de chiffrer les travaux de remise aux normes.

**FAIT PART** au Conseil que des recherches de financements ont été faites et des rencontres avec des opérateurs pétroliers ont eu lieu.

Un pétrolier a soumis une proposition de bail commercial incluant la prise en charge de travaux pour l'exploitation de la station.

**DIT QUE** la Communauté de Communes devrait acquérir le site composé de la station, d'un local de mécanique et d'un appartement. Elle s'engagerait ensuite dans des travaux de remise aux normes d'installations techniques.

**PRECISE** qu'à ce jour, le Conseil Départemental et l'Etat, par le biais du FISAC, soutiennent financièrement le projet à hauteur de 50.000 €, pour financer les travaux.

**PROPOSE** au Conseil dans la continuité de ce proje, d'acquérir le site pour un montant de 120.000 €.

**DESIGNE** les SCP JANER & Associés et SCP Ludovic CAMINADE & Marjorie HOARAU-CAMINADE, comme notaires.

**Pascal ESPEUT** rappelle qu'il a toujours pour ce projet malgré les grosses interrogations le pétrolier mais il espère que celui-ci n'abandonnera pas au bout de deux ans. Après il est évident que Olette dans la situation où se trouve cette commune, cela ne peut être que positif. Il reste encore des interrogations sur la solidarité du pétrolier dans cette affaire.

**Le Président** rappelle que les discussions ont été conduites avec Dyneff par Monsieur le Maire d'Olette, Jean-Louis JALLAT et Stéphane PENDARIES.

**Stéphane PENDARIES** dit qu'à priori Dyneff supportera 90.000 € des travaux, s'engagera sur un bail commercial 3, 6 et 9 ans.

**Alain BOYER** rappelle ce qu'il a dit en commission des maires, que le pétrolier investit 90.000 €, ces 90.000 € peuvent être transportables, c'est-à-dire que s'il investit dans les pompes et autres, c'est démontable. Mais comme vous l'avez dit, nous sommes obligés de prendre des risques tout en restant sensible à ces risques-là.

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Jean-Christophe JANER élu délégué n'a pas pris part à l'examen et au vote de ce point.**

## 4.2 OCMACS et SEE

### Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services (OCMACS)

**Le Président** rappelle la délibération n°148-15 du 10 juillet 2015 par laquelle le Conseil avait décidé de continuer l'opération OCMACS initiée par la Communauté de Communes du Conflent, et avait attribué des subventions à des entreprises situées sur le territoire intercommunal, et selon un règlement préalablement défini.

**INDIQUE** que le Comité de pilotage de l'opération, et la Commission développement économique ont étudié et validé l'octroi d'une subvention pour l'entreprise suivante :

Communauté de Communes Conflent Canigó - Liste des dossiers OCMACS 2014 - 2017  
Comité de pilotage n°6 du 15 mars 2017

Raison sociale / enseigne	localisation	NOM et Prénom de l'exploitant	Secteur d'activité	Projet		Montant des investisse. prévisionnels	Subvention FISAC sollicitée	Subvention Com. de Communes sollicitée
La Castellane SARL Paysans du Mas Lluganas	Mosset	TUBLET Eric	Bar Restaurant	Améliorer les services rendus à la clientèle Moderniser l'établissement : salle, bar, plonge, buanderie	Acquisition d'un outil performant et aux normes de commande et de caisse. Fabrication et pose d'une estrade, d'un plancher, d'un habillage d'escalier... pour la salle et le bar. Aménagement et acquisition de matériel	19 410,81 €	2 911,62 €	2 911,62 €

					professionnel pour la plonge-buanderie.			
SARL ACVF (Flora Fleurs)	Prades	MARGAIL Chantal & GARRIGUE Vincent	Fleuriste	Modernisation de l'espace de vente	Peintures intérieures Carrelage du sol Changement de la porte d'entrée	16 004,00 €	2 400,60 €	2 400,60 €
SARL Maison Xifre	Sahorre	XIFRE Jean-Jacques	Boucherie Charcuterie	Développement de nouveaux produits Facilitation du travail de fabrication de conserves Mise aux normes	Acquisition de matériel professionnel	33 397,16 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Floraluna	Los Masos	MOUSSALI Samuel	Fabrication d'huiles essentielles	Modernisation de l'entreprise	Création d'une salle de stockage / expédition Aménagement d'une boutique Création d'un bureau	32 668,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
						<b>101 479,97 €</b>	<b>11 312,22 €</b>	<b>11 312,22 €</b>

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Un accord unanime est donné.**

### **Opération Soutien Economique aux Entreprises (SEE)**

**Le Président** rappelle la délibération n°156-15 du 10 juillet 2015 par laquelle le Conseil avait décidé, dans le cadre de sa compétence obligatoire « développement économique », la mise en œuvre d'un programme « Soutien Economique aux Entreprises ». Ce programme consiste à attribuer des subventions à des entreprises situées sur le territoire intercommunal, et selon un règlement préalablement défini.

**INDIQUE** que le Comité de pilotage de l'opération, et la Commission développement économique ont étudié et validé l'octroi d'une subvention pour les entreprises suivantes :

#### **Communauté de Communes Conflent Canigó - Liste des dossiers SEE 2017 Comité de pilotage n°6 du 15 mars 2017**

Raison sociale / enseigne	Localisation	NOM et Prénom de l'exploitant	Secteur d'activité	Projet		Montant des investiss. prévisionnels	Subvention Com. de Communes sollicitée
Espace Services	Prades	LIBAR Philippe	Multiservices : clés, cordonnerie, dvlpt photos...	Modernisation de l'outil de production	Achat d'une machine permettant de fabriquer des tampons, graver et découper des plaques professionnelles	23 297,00 €	4 500,00 €
						<b>23 297,00 €</b>	<b>4 500,00 €</b>

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Un accord unanime est donné.**

## 5 - ENVIRONNEMENT :

### 5.1 Validation du Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies 2016-2022

**Henri SENTENAC** rappelle que la loi d'orientation sur la forêt du 09 juillet 2001 a instauré, le **Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies (PDPFCI)** fixe pour 7 ans le cadre général de la politique à l'échelle du département en matière de prévention des feux de forêt.

**PRECISE** que les actions décidées par le conseil communautaire doivent se conformer aux prescriptions de ce document pour être soutenues financièrement par les partenaires que sont l'Europe, l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Départemental.

La politique départementale en matière DFCI est déclinée dans ce PDPFCI sous la forme de 5 domaines d'intervention :

- 1° **La prévention,**
- 2° **La prévision,**
- 3° **Les aménagements de terrain en protection de massif,**
- 4° **La protection des habitats,**
- 5° **La lutte.**

Ces orientations ont été définies par 21 fiches actions.

Les actions retenues émanent du bilan du précédent PDPFCI 2006 à 2014.

Ayant été constaté que :

- **Le nombre de feux de forêt annuel important** (40 et 100 sur la période),
- **la surface incendiée annuelle moyenne d'environ 425 ha/an**, soit 3.6 fois moins que sur la période 1974-2006 (*feu du Perthus non comptabilisé*),
- **Pas d'événement catastrophe,**
- **L'incendie atypique en zone de plaine (Argelès/Mer en 2006) qui a parcouru 70 ha, incendie révélateur de l'émergence de la nouvelle zone de risque = la plaine du Roussillon,**
- **La stratégie de lutte et de prévention qui favorise une attaque massive et rapide des feux naissants,**
- **Sur la période, les événements de plus de 50 ha n'ont pas engendré de feu catastrophe, en raison :**

- ◆ *d'une stratégie en matière de lutte et d'aménagements DFCI efficace,*
- ◆ *un potentiel combustible limité (type vignes), permettant le cloisonnement des massifs,*
- ◆ *de conditions plutôt favorables,*
- ◆ *de la disponibilité des engins de lutte / pas de simultanéité d'incendies.*

Des enseignements ont été retenus :

- **Efficacité des équipements DFCI :**
  - accès au feu,
  - ressource en eau,
  - cloisonnement des massifs / coupures de combustible.
- **Connaissance des modes de propagation des feux :**
  - détermination des facteurs favorables et défavorables,
  - couloirs de feu ou points critiques de passage du feu.
- **Impact de feu sur habitation et autoprotection.**
- **Mise en évidence de nouveaux dangers (friches, conditions de feu).**

**PROPOSE** au Conseil de valider le PDPFCI et d'émettre un avis favorable.

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Un accord unanime est donné.**

## 5.2- Pistes DFCI 2017 – demande de subventions

**Henri SENTENAC** propose de solliciter une subvention départementale dans le cadre du programme d'aide à l'entretien d'équipements DFCI. Elle concerne les travaux suivants :

COMMUNE	N° DFCI	TRAVAUX
EUS/RIA/MOSSET/JUJOLS		Mise aux normes des citernes DFCI
CLARA	C027	Débroussaillage sur 1300 ml
CLARA & PRADES	CO26	Débroussaillage sur 1500 ml
MARQUIXANES	CO34	Débroussaillage sur 1600 ml
MOLITG LES BAINS	CO16	Remplacement passage busé effondré par radier bétonné

Soit au total une enveloppe de travaux à hauteur de 13 600.00 € ht.

L'aide sollicitée auprès du Conseil Départemental s'élève à 10 880 € soit 80%.

La part d'autofinancement de la CCCC s'élèverait à 2720 €.

**Alain BOYER** rappelle que la dernière fois, il a appris que la communauté de communes avait la compétence DFCI et que nous n'avions perdu au titre du SIVOM de la Désix, dans lequel il y avait 5 communes. Des demandes subventions ont été faites, des travaux réalisés et il s'interroge comment le Département peut donner des subventions alors que nous n'avons même pas la compétence. Il va y avoir un travail fait avec les services concernés. Il faudra voir par la suite à délibérer en conseil communautaire afin de voir si il faut procéder à un échange ou si ces 5 communes rentrent complètement dans la communauté.

### 2.26.00

**Pascal ESPEUT** réclame depuis 3 ans des comptes concernant la piste DFCI de sa commune. Il reconnaît qu'au départ, il en avait été question dans le plan de financement mais rien n'arrive. C'est une piste DFCI qui dessert le relais de télévision qui est fortement dégradé par toutes ces interventions. Il demande s'il serait possible de faire de la solidarité face à une piste utilisée par tout le monde sauf par nous. Il précise que cette piste n'obtient pas de subvention en tant que piste DFCI. Il informe le Président qu'il s'abstiendra.

**Le Président** demande à Pascal ESPEUT s'il a rencontré Bernard LAMBERT.

**Stéphane PENDARIES** dit que chaque année la priorité est donnée selon les relevés donnés par les pompiers.

**Henri SENTENAC** ne peut apporter de réponse à Pascal ESPEUT. Il faut saisir le technicien, Bernard LAMBERT. Il s'engage à contacter Bernard LAMBERT afin qu'il étudie le projet.

### 2.31.13

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Un accord est donné par 58 voix POUR et 1 ABSTENTION Pascal ESPEUT.**

## 5.3 Sentiers de randonnées – demande de subvention

**Serge JUANCHICH** rappelle qu'il a été décidé lors du Conseil Communautaire en date du 09 décembre 2016, de solliciter une subvention auprès du conseil départemental pour la remise en état des sentiers de randonnées, pour un montant de travaux s'élevant à 22 120 € ht.

**PROPOSE** d'annuler cette délibération n°186 – 16, et de solliciter une subvention pour une première tranche de travaux à hauteur de 13 000 €, en excluant la partie signalétique qui fera l'objet d'une prochaine demande.

La commission environnement réunie en séance du 13 mars 2017 a validé comme suit cette demande de subvention départementale :

Sentiers	longueur (km)	Coût Main d'Œuvre	Déplacements	Consommables (hors poteaux et panneaux)	Coût poteaux et panneaux	COUT TOTAL
<b>Baill.-Valm.</b>	1.7	1 000 €	59 €	80 €	44 €	<b>1 182 €</b>
<b>Madres</b>	8.4	2 310 €	385 €	100 €	506 €	<b>3 301 €</b>
<b>St-Michel Cuxa</b>	6	990 €	110 €	30 €	563 €	<b>1 693 €</b>
<b>Ria</b>	10.6	2 000 €	offert		572 €	<b>2 572 €</b>
<b>Balcons Taurinya</b>	6.8	750 €	offert		204 €	<b>954 €</b>
<b>Belloc</b>	4.2	1 500 €	offert		322 €	<b>1 822 €</b>
<b>St-Martin Canigou</b>	7	1 000 €	offert		404 €	<b>1 404 €</b>
<b>Bailloubère</b>	12.3	1 000 €	offert			<b>1 000 €</b>
<b>adhésifs PR800</b>					373 €	

**9 550 €      554 €      210 €      2 986 €**

**13 300 €**

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Un accord unanime est donné.**

## **6 - GOUVERNANCE**

### **6.1 Délégation du Président en cas de recours pour fraude fiscale concernant la Taxe de Séjour**

**Le Président** rappelle que par délibération n°15-15 du 12 janvier 2015, le conseil communautaire avait décidé de déléguer à son président certaines attributions en vertu de l'article L2122-22 du CGCT et notamment,

- D'intenter au nom de la communauté de communes les actions en justice ou de défendre la communauté de communes dans les actions intentées contre elle, dans les cas suivants ;
  - Agression envers le personnel intercommunal ou un délégué communautaire,
  - Atteinte aux biens propriétés ou mis à disposition de la Communauté de Communes.

**PROPOSE** au Conseil d'étendre cette délégation en cas de suspicion de fraude à la taxe de séjour.

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Un accord unanime est donné.**

### **1<sup>er</sup> Point additionnel :**

**Le Président** dit que cela concerne le projet de décret portant extension de l'Etablissement Public Foncier Régional Languedoc Roussillon aux territoires régionaux ne disposant d'aucun Etablissement **2.34.18** Public Foncier Régional et portant par la même la création de l'Etablissement Public Foncier Régional d'Occitanie. Il précise que ce texte ne modifie rien des attributions de cet établissement public mais simplement son périmètre géographique. Il précise aussi que lorsqu'il est dit en dehors des territoires qui en sont dotés puisqu'il rappelle, par exemple, que dans notre Département, Perpignan dispose de son propre Etablissement Public Foncier et donc l'Etablissement Public Foncier Régional n'intervient pas. Pour information dans les grandes agglomérations comme Toulouse, Montauban, Castres et Mazamet disposent également d'un Etablissement Public Foncier et donc l'Etablissement Public Foncier Régional ne verra pas ses compétences étendues à ces agglomérations. Il profite aussi d'informer le Conseil que l'Etablissement Public Foncier vient de changer de directeur puisque l'ancien Directeur est parti et c'est Madame LAFENETRE qui lui succède. Cette nouvelle directrice réserve sa première visite au Conflent. Il rappelle, s'agissant de notre institution, qu'il faudra faire réviser à Mme LAFENETRE la proposition de la convention qui nous lie à elle et qui concerne l'acquisition de foncier aux Brulls et de substituer à cela deux zones qui avaient déjà été identifiées et délibérées, le terrain du CESR et le terrain dit « Parès ». Sauf que ces opérations, la communauté n'est pas prête puisque son prédécesseur avait demandé sur son opportunité l'avis de l'AURCA, qui est attendu pour le mois de juin. Ce sera peut-être l'occasion de proposer à la nouvelle directrice son intervention sur le foncier agricole.

**Le Président** demande s'il y a des questions et propose au conseil d'émettre un avis favorable.

**Un avis favorable est donné.**

### **2<sup>ème</sup> Point additionnel :**

**Jean-Luc BLAISE** souhaite informer le Conseil de la mise en place et du pré-lancement du réseau Pouce. Le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes s'est engagé dans la mise en place de ce dispositif, action qui intervient dans le cadre de la transition énergétique et qui fait notamment suite aux réflexions sur les questions de mobilités sur le territoire. Le réseau Pouce, c'est un système de co-voiturage spontané qui a d'abord été développé dans le Tarn et Garonne et dans la région toulousaine et qui commence à se développer aussi en région lyonnaise, ex-Rhône Alpes et aussi dans quelques communes et villes du sud parisien. C'est un dispositif qui organise et sécurise la pratique de l'auto-stop via la matérialisation d'un point d'embarquement « des arrêts sur le pouce » et par identification des utilisateurs, passagers et conducteurs à travers une inscription qui va se faire. C'est une solution de mobilité complémentaire bien sûr à l'offre de transport qui existe déjà ; cela ne rentre pas du tout en concurrence avec le bus à Un euros par exemple. Cela s'adresse surtout à des personnes en précarité et à des territoires qui sont un peu plus isolés pour compléter le maillage d'une offre de transport pour des déplacements courts et sans inscriptions préalables sur internet. Il souhaitait en parler car depuis l'été 2016, il y a eu un certain nombre de travaux qui ont été mené pour amorcer ce principe. Plusieurs communes du PARC et la commune de Prades ont été sollicités, l'ensemble des communes sollicitées y compris Prades ont acceptés d'accueillir le dispositif et qui

ont formalisé cela par la prise en compte d'un arrêté municipal et la définition des points d'embarquements. A ce jour, la phase préparatoire arrive à son terme, il s'agit de se projeter sur la mise en route du réseau « Pouce », c'est-à-dire de matérialiser les choses. L'idée est que le lancement se fasse fin Mai début Juin pour la saison. Dans ce cas le Parc va vous solliciter. Il demande aux élus de réserver le meilleur accueil au technicien du Parc. Il en profite pour dire que cela se fait un peu à titre expérimental, cela fonctionne ailleurs et cela pourrait être étendu si ça fonctionne au-delà des limites du Parc. Il remercie le conseil de l'attention qu'il lui a été accordé.

**Le Président** demande s'il y a des questions.

### **3<sup>ème</sup> Point additionnel :**

**Le Président** précise qu'il s'agit du Guide pratique pour l'Action Sociale et la Santé. Il demande à Madame Anne-Marie CANAL de bien vouloir vous présenter ce point.

**Anne-Marie CANAL** rappelle que la mission qui avait été confiée à la Commission Action Sociale au départ, était de créer un Centre Intercommunal d'Action Sociale mais la Commission n'y est pas arrivée car certaines communes étaient contre. La Commission a donc planché sur la création d'un guide pratique pour l'Action Sociale et la Santé à destination des maires et des secrétariats afin de pouvoir répondre à toutes demandes d'action sociale. Ce mémento du service est destiné à vous présenter principalement l'ensemble des prestations sociales qui peuvent être proposées à la population de notre territoire. Elle donne une lecture sommaire du guide. Elle précise qu'il n'y a qu'une version papier à destination des délégués mais que la version numérique sera envoyée à tous. Il sera mis à jour régulièrement. Elle souhaite remercier Jason ONDERWATER qui a participé à la conception de ce guide.

**Josette PUJOL** félicite Anne-Marie CANAL.

**Le Président** souhaite préciser que le projet de création d'un CIAS n'est pas abandonné.

**Fabienne BARDON** dit que ce serait bien car lorsqu'il faut monter des actions collectives comme par exemple le forum de santé, ce serait plus simple.

**Pascale ESPEUT** demande si ce serait sur le site de la communauté.

**Le Président** confirme que oui.

**Jean-Luc BLAISE** fait remarquer qu'habitante une commune un peu éloignée de Prades, où les infirmiers ne montent pas, il souhaite saluer le travail du service d'hospitalisation à domicile de l'Hôpital de Prades qui dépend de l'Hôpital de Perpignan qui a effectué un travail extraordinaire.

**Le Président** dit s'associer totalement à ces remerciements car il est d'autant plus directement responsable de l'implantation de ce service en Conflent. En revanche, il annonce une nouvelle un peu moins réjouissante notre collaboratrice, Géraldine CAYROL, chargée de mission en Développement Economique qui comme vous le savez habite en plaine, il y a un poste équivalent à la Communauté de communes d'Argelès, elle avait postulé mais quelqu'un d'autre avait été recruté, ce quelqu'un d'autre est parti et donc Monsieur AYLAGAS lui a indiqué qu'il lui avait proposé le poste puisqu'elle était la deuxième candidate. Elle réside à 10 minutes de ce poste. Il précise qu'il n'a pas mis de veto, il n'en a pas la possibilité et humainement, ce n'est pas possible, donc normalement au plus tard dans 3 mois, elle rejoindra sa nouvelle affectation. Il rappelle au conseil qu'il faut ouvrir un poste. Il le dit avec beaucoup de regrets parce que c'est vraiment, vraiment un excellent élément, techniquement, humainement, elle nous a beaucoup apportée. Il précise qu'il a demandé à Géraldine de terminer 2 points, un concernant un petit film sur le village d'entreprises INICI et une action de

communication « pourquoi quand on est chef d'entreprise s'implanter en Conflent ? ». Il en profite aussi pour rappeler aux maires des communes de Vernet, Casteil et Corneilla, que grâce à nous, un décret a été publié au Journal Officiel la semaine dernière, étendant la ZRR dont nous bénéficions maintenant sur l'intégralité du territoire communautaire. C'est pour cela qu'il a demandé à Geraldine CAYROL de faire un document avec tous les avantages à vous implanter en Conflent. Cela ne le console pas vraiment de dire au revoir à Géraldine CAYROL.

## 7 - DECISIONS DU PRESIDENT

**Le Président** rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil.

### N°29-17

**Objet : MAPA – Mise en place d'un système de vidéosurveillance au local du personnel des ordures ménagères**

**Considérant** qu'il convient d'attribuer les prestations objet de la consultation afin de réaliser les travaux ;

#### DECIDE

Article 1 : De confier les prestations susmentionnée à la société ASC Electronique, ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 3.559,80 € HT.

Article 2 : le paiement pourra s'effectuer en plusieurs fois, notamment afin de suivre les travaux en cours (bâtiment neuf puis bâtiment existant).

Article 3 : Dit que les crédits sont inscrits au budget du service ordures ménagères.

Article 4 : Dit que la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le Receveur Municipal et aux intéressés.

\*\*\*\*\*

### N°30-17

**Objet : MAPA – Audit d'aide à la mise en place d'un nouveau protocole sur le temps de travail des agents.**

**Considérant** qu'il convient d'attribuer un marché afin de réaliser un audit du temps de travail des agents de la collectivité et accompagner la collectivité à la mise en place du Compte Epargne Temps ;

#### DECIDE

Article 1 : De confier l'étude susmentionnée à BST Consultant sis 14 avenue de Golf à Baillargues (34670) pour un montant de 12.600,00 € HT soit 15.120,00 € TTC.

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget au chapitre 011.

Article 3 : Dit que la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le Receveur Municipal et aux intéressés.

\*\*\*\*\*

### N°31-17

**Objet : Etude - Traitement VRD du site du service Ordures Ménagères**

**Considérant** qu'il convient d'accepter la proposition afin de commencer les études ;

## DECIDE

**Article 1** : de retenir la proposition de Prima Groupe pour les travaux cités en objet, pour un montant de 11.063,00€ HT.

**Article 2** : Dit que les crédits sont inscrits au budget des ordures ménagères.

**Article 3** : la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le Receveur Municipal et aux intéressés.

\*\*\*\*\*

**N°32-17**

**Objet : MAPA – TRAVAUX DE REPARATION D'EQUIPEMENTS DFCI – Communes d'Estoher, Souanyas, et Oreilla**

**Considérant** qu'il convient d'attribuer le marché objet de la consultation afin de réaliser les travaux ;

## DECIDE

Article 1 : De confier les Travaux de réparation d'équipements DFCI – Communes d'Estoher, Souanyas, et Oreilla à l'entreprise EURL MAURAN, pour un montant de 16.960€ HT soit 20.352€TTC.

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget au chapitre 23.

Article 3 : Dit que la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le Receveur Municipal et aux intéressés.

\*\*\*\*\*

**N°36-17**

**Objet : Acquisition de mobilier pour la partie neuve du local du personnel du service Ordures ménagères - UGAP**

**Considérant** qu'il convient d'acquérir les fournitures afin de mettre en service le bâtiment après sa réception ;

## DECIDE

Article 1 : de passer commande auprès de l'UGAP pour la fourniture et la pose de mobilier pour la partie neuve du local du personnel du service ordures ménagères, pour un montant de 10.357, 53€ HT soit 12.429, 04€ TTC.

Article 2 : les crédits sont inscrits au budget du service ordures ménagères ;

Article 3 : Dit que la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le Receveur Municipal et à l'intéressé.

## 8 - QUESTIONS DIVERSES

**L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21 h 30.**

**Josette PUJOL** invite les délégués à un pot de l'amitié.

**Les Conseillers Communautaires**

<b>AMBRIGOT</b>	<b>ANDRE</b>	
<b>ARGILES</b>	<b>ANDRE</b>	<i>Absent</i>
<b>ARRO</b>	<b>PATRICE</b>	
<b>BARAILLE</b>	<b>JULIEN</b>	<i>Absent</i>
<b>BARDON</b>	<b>FABIENNE</b>	
<b>BAZELY</b>	<b>PIERRE</b>	
<b>BEKHEIRA</b>	<b>AHMED</b>	
<b>BIGORRE</b>	<b>ARLETTE</b>	
<b>BLAISE</b>	<b>JEAN-LUC</b>	
<b>BLANC</b>	<b>PAUL</b>	
<b>BOBE</b>	<b>GUY</b>	
<b>BONNIOL</b>	<b>AURELIE</b>	<i>Procuration à Elisabeth PREVOT</i>
<b>BOUSIGUE</b>	<b>PIERRE</b>	<i>Absent</i>
<b>BOUVIER</b>	<b>GERALDINE</b>	
<b>BOYER</b>	<b>ALAIN</b>	
<b>BRUN</b>	<b>ANNE-MARIE</b>	<i>Absente</i>

<b>CANAL</b>	<b>ANNE-MARIE</b>	
<b>CAROL</b>	<b>CHRISTOPHE</b>	<i>Procuration à Henri SENTENAC</i>
<b>CASES</b>	<b>JULIETTE</b>	<i>Absente</i>
<b>CASSOLY</b>	<b>GUY</b>	<i>Absent</i>
<b>CASENOVE</b>	<b>MARIE-THERESE</b>	
<b>CASTEX</b>	<b>JEAN</b>	
<b>COSTE</b>	<b>GILBERT</b>	
<b>CRISTOFOL</b>	<b>SAUVEUR</b>	
<b>DE MOZAS</b>	<b>CORINNE</b>	<i>Procuration à Josette PUJOL</i>
<b>DELCOR</b>	<b>YVES</b>	
<b>DORANDEU</b>	<b>PHILIPPE</b>	
<b>DRAGUE</b>	<b>RENE</b>	
<b>DUBOIS</b>	<b>BABYA</b>	<i>Absente</i>
<b>ESCAPE</b>	<b>CLAUDE</b>	
<b>ESPEUT</b>	<b>PASCAL</b>	

<b>GOBERT FORGAS</b>	<b>THERESE</b>	
<b>GUITART</b>	<b>HENRI</b>	<i>Absent</i>
<b>JALLAT</b>	<b>JEAN-LOUIS</b>	<i>Procuration à Jean-Jacques ROUCH</i>
<b>JALIBERT</b>	<b>BRIGITTE</b>	
<b>JANER</b>	<b>JEAN-CHRISTOPHE</b>	
<b>JOSSE</b>	<b>ANDRE</b>	
<b>JUANCHICH</b>	<b>SERGE</b>	
<b>JUBAL</b>	<b>LIONEL</b>	<i>Procuration à Géraldine BOUVIER</i>
<b>LAGUERRE</b>	<b>ROBERT</b>	<i>Procuration à Jean CASTEX</i>
<b>LAMBERT</b>	<b>BERNARD</b>	<i>Absent</i>
<b>LAPASSET</b>	<b>CHRISTELLE</b>	<i>Procuration à Jean MAURY</i>
<b>LLOPIS</b>	<b>ANTOINE</b>	<i>Procuration à Gilbert COSTE</i>
<b>LOUPIEN</b>	<b>BERNARD</b>	
<b>MACH</b>	<b>CATHY</b>	
<b>MARTIN</b>	<b>MARIE-FRANCE</b>	
<b>MAURY</b>	<b>JEAN</b>	

<b>MAYDAT</b>	<b>JEAN-MARIE</b>	<i>Procuration à André AMBRIGOT</i>
<b>MENDOZA</b>	<b>JEAN-PIERRE</b>	
<b>MIGNON</b>	<b>VINCENT</b>	<i>Absent</i>
<b>MIQUEL-LACARRAU</b>	<b>CAROLE</b>	<i>Absente</i>
<b>MONSERRAT</b>	<b>JEAN-MARC</b>	
<b>NENS</b>	<b>SEBASTIEN</b>	
<b>NIVET</b>	<b>ERIC</b>	<i>Procuration à Fabienne BARDON</i>
<b>PACULL</b>	<b>JEAN-MARC</b>	
<b>PAGES</b>	<b>JEAN</b>	
<b>PAILLES</b>	<b>PIERRE</b>	
<b>PAILLES</b>	<b>ROGER</b>	
<b>PAULO</b>	<b>JEAN-MICHEL</b>	
<b>PIGNOL</b>	<b>MARIE-THERESE</b>	
<b>POUGET</b>	<b>GENEVIEVE</b>	
<b>PREVOT</b>	<b>ELISABETH</b>	

<b>PUJOL</b>	<b>JOSETTE</b>	
<b>QUES</b>	<b>LOUIS</b>	<i>Absent</i>
<b>ROUCH</b>	<b>JEAN-JACQUES</b>	
<b>SALIES</b>	<b>JEAN-LOUIS</b>	
<b>SANGLA</b>	<b>JEAN-PAUL</b>	<i>Absent</i>
<b>SENTENAC</b>	<b>HENRI</b>	
<b>SURJUS</b>	<b>ETIENNE</b>	
<b>TAURINYA</b>	<b>JACQUES</b>	
<b>TEULIERE</b>	<b>HUGUETTE</b>	
<b>VILA</b>	<b>LOUIS</b>	
<b>VILLELONGUE</b>	<b>JEAN-PIERRE</b>	